

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 237**27 février 2004****SOMMAIRE**

Addenda S.A., Luxembourg	11359	Golden Odyssey S.A., Luxembourg	11339
Ampimmo S.A., Luxembourg	11351	Hairstudio 20, S.à r.l., Luxembourg	11376
Anubia S.A., Luxembourg	11373	Henderson Horizon Fund, Sicav, Münsbach	11339
Arcelor Rebar Commercial S.A., Rodange	11335	Hémisphère Sud Shipping S.A., Luxembourg	11367
Arcelor Rebar Commercial S.A., Rodange	11339	I.G. Investments S.A., Luxembourg	11373
Artos S.A., Luxembourg	11362	International Mediterranean Shipping Holdings S.A., Luxembourg	11344
AS 24 Luxembourg S.A., Luxembourg	11374	ISS Servisystem Luxembourg S.A., Bertrange ...	11339
Azurra S.A., Luxembourg	11363	King Charter S.A., Luxembourg	11363
Blackacre Denco, S.à r.l., Luxembourg	11371	Laureena S.A., Luxembourg	11373
Boucherie de Diekirch S.A., Ingeldorf	11343	Letourneau Properties S.A., Luxembourg	11347
Boucherie de Diekirch S.A., Ingeldorf	11343	Little Mami S.A., Luxembourg	11360
Camfin Finance (Luxembourg) S.A., Luxembourg.	11349	Lux-Horses S.A., Heiderscheid	11351
Capital Investment	11341	Luxyachting S.A., Luxembourg	11368
CEDPC S.A., Compagnie Européenne de Dévelop- pement et de Promotion Culturels, Luxembourg	11366	Maggi Controls Group S.A., Luxembourg	11375
CEDPC S.A., Compagnie Européenne de Dévelop- pement et de Promotion Culturels, Luxembourg	11375	Magic Shipping S.A., Luxembourg	11370
Central Europe Investment S.A., Luxembourg ...	11331	Metalfar International S.A., Luxembourg	11375
Citi Investments S.A., Luxembourg	11355	Miroir Holdings, S.à r.l., Luxembourg	11362
Cofide International S.A., Luxembourg	11363	Miroir Property, S.à r.l., Luxembourg	11357
Compagnie Financière de Gestion Luxembourg S.A., Luxembourg	11375	Nefidor Holding S.A., Luxembourg	11376
Compagnie Financière de l'Union Européenne S.A.	11374	Pacix S.A., Luxembourg	11370
Comty Invest S.A., Luxembourg	11360	Pasea S.A., Luxembourg	11372
Côte d'Azur Maritime S.A., Luxembourg	11370	Pléiade, Sicav, Luxembourg	11337
Duvel S.A., Luxembourg	11330	Pro-Veritate S.A., Luxembourg	11367
Duvel S.A., Luxembourg	11356	Sasha Maritime S.A., Luxembourg	11366
Dynamic Investments S.A.	11373	Sealive Charter S.A., Luxembourg	11371
Easit S.A., Rambrouch	11355	SériArt S.A.	11371
ECSI AG, Troisvierges	11344	Sidopa Charter S.A., Luxembourg	11367
ECSI AG, Troisvierges	11344	Silvia Holding S.A., Luxembourg	11374
Ecotechnology S.A., Luxembourg	11335	Soguele Administration S.A.	11347
Ecotechnology S.A., Luxembourg	11336	Stripe Investments, S.à r.l., Luxembourg	11372
F.M. Euro S.A., Luxembourg	11345	Teofin S.A., Luxembourg	11360
Far East Medical Holding S.C.A., Luxembourg ...	11342	Tethys Financial S.A., Luxembourg	11372
Finglobe S.A., Luxembourg	11374	UTCA Finance S.A., Luxembourg	11360
Fondation FNEL	11340	V.H.I. Verzoletto Holding International S.A., Lu- xembourg	11348
Gi.Va. Travel, S.à r.l., Luxembourg	11368	Valdez Investment S.A., Luxembourg	11358
Giacomini Investimenti S.A., Luxembourg	11361	Virtbauer & Fischer A.G., Weiswampach	11357
Giroinvest S.A., Luxembourg	11371	Vobitrade S.A., Luxembourg	11358
		Xapata Holding, S.à r.l., Luxembourg	11369
		Ymir S.A., Luxembourg	11372

DUVEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 73.842.

L'an deux mille trois, le vingt-quatre décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de DUVEL S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social à Luxembourg, 38, boulevard Joseph II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 73.842, constituée suivant acte notarié du 10 janvier 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 271 du 10 avril 2000.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Enzo Liotino, directeur, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Gilbert Divine, fondé de pouvoir, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Elisabeth Fernandes, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Mise en liquidation de la Société.

2.- Nomination du liquidateur et définitions de ses pouvoirs.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de procéder à la dissolution de la Société DUVEL S.A. et de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de nommer comme seul liquidateur de la Société:

Monsieur Enzo Liotino, directeur, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: E. Liotino, G. Divine, E. Fernandes, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 janvier 2004, vol. 881, fol. 89, case 5.- Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 janvier 2004.

J.-J. Wagner.

(010390.3/239/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

CENTRAL EUROPE INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 98.538.

—
STATUTES

In the two thousand and three, on the twenty-third of December.

Before Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1.- Mr Frantisek Vaculik, director, residing in CZ-63500 Brno, Kachlikova 2 (Czech Republic).

2.- Mr Martin Jaros, director, residing in CZ-63500 Brno, Vrbovecka 1228/10 (Czech Republic).

All are here represented by Mr Alain Thill, private employee, residing at Echternach (Luxembourg), by virtue of two proxies given under private seal.

The said proxies, signed *ne varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

Such appearing parties have decided to form among themselves a company in accordance with the following Articles of Incorporation.

Art. 1. There is hereby formed a corporation (*société anonyme*) under the name of CENTRAL EUROPE INVESTMENT S.A.

The registered office is established in Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad.

Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for an unlimited duration.

Art. 2. The purposes for which the company is founded is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, the incorporation, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or otherwise, to grant loans to or to borrow loans from said companies, as well as the conduct and management of said companies. The company may participate in the development of any such enterprises and may render them every assistance.

In general, it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes without subjecting itself to the law of 31st of July 1929 governing holding companies.

The company is authorized to open agencies and branch offices in the Grand Duchy as well as in foreign countries.

Art. 3. The corporate capital is fixed at thirty-five thousand euro (35,000.- EUR) divided into thirty-five (35) shares of one thousand euro (1,000.- EUR) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

Art. 4. The corporation shall be managed by a board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy of the board of directors, the remaining directors meeting together, have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 5. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present articles of incorporation are within the competence of the board of directors.

The board of directors may elect a chairman; in the absence of the chairman, an other director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be letter, telegram telefax or electronical mail, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telefax or electronic mail.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the corporation in connection therewith to one or more directors, managers, or other officers; they need not be shareholders of the company.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a previous authorization of the general meeting.

The corporation is committed either by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the delegate of the board.

Art. 6. The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they may be appointed for a period not exceeding six years and they shall be reeligible; they may be removed at any time.

Art. 7. The corporation's financial year shall begin on the first of January and shall end on the thirty-first of December.

Art. 8. The annual general meeting shall be held at the registered office, or such other place as indicated in the convening notice on the 25th of June of each year at 2.00 p.m..

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

Art. 9. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore.

Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote, subject to the restrictions imposed by law.

Unless for a higher majority is provided by law or herein, resolutions of the general meeting are passed by a majority vote of more than sixty per cent (>60%) of the total number of votes thus the majority representing more than sixty per cent (>60%) of the total share capital.

Art. 10. The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorized to pay interim dividends and in accordance with the terms prescribed by law.

Art. 11. The law of August 10, 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide otherwise.

Special Dispositions

1.- The first financial year shall begin today and end on December 31, 2004.

2.- The first annual general meeting will be held in 2005.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the shares as follows:

1.- Mr Frantisek Vaculik, prenamed, twenty-one shares	21
2.- Mr Martin Jaros, prenamed, fourteen shares	14
Total: thirty-five shares.	35

All these shares have been entirely paid up by payment in cash, so that the sum of thirty-five thousand Euros (35,000.- EUR) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of Costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation at one thousand nine hundred and fifty Euros.

Extraordinary General Meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1.- The number of directors is set at three and that of the auditors at one.

2.- The following are appointed directors:

a) Mr Bruno Beernaerts, licencié en droit (UCL), born at Ixelles (Belgium), on the 4th of November 1963, residing at B-6637 Fauvillers, 45, rue du Centre (Belgique);

b) Mr David De Marco, director, born at Curepipe (Isle of Mauritius), on the 15th of March 1965, residing at L-9186 Stegen, 12, route de Medernach.

c) Mr Alain Lam, companies auditor, born at Rose Hill (Isle of Mauritius), on the 28th of February 1969, residing at L-7531 Mersch, 24, rue Docteur Ernest Feltgen.

3.- Has been appointed auditor:

The limited liability company CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., having its registered office at L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, R.C. Luxembourg section B number 86.770.

4.- The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of the year 2009.

5.- The head office of the company shall be fixed at L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

6.- The Board of Directors is authorized to appoint one or several of its Members as delegates of the Board.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française de l'acte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Frantisek Vaculik, directeur, demeurant à CZ-63500 Brno, Kachlikova 2 (République Tchèque).
- 2.- Monsieur Martin Jaros, directeur, demeurant à CZ-63500 Brno, Vrbovecka 1228/10 (République Tchèque).

Tous sont ici représentés par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach (Luxembourg), en vertu de deux procurations sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de CENTRAL EUROPE INVESTMENT S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixée pour une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts ainsi que la gestion et le développement de ses participations.

La société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance. D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet, sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente-cinq mille Euros (35.000,- EUR), divisé en trente-cinq (35) actions de mille Euros (1.000,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, la mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants, ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 25 juin à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Dans la mesure où il n'y a pas une majorité plus grande requise par la loi ou par les présents statuts, les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité de plus de soixante pour cent (>60%) du total du nombre de votes représentant plus de soixante pour cent (>60%) du capital social total.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2004.

2.- La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2005.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- Monsieur Frantisek Vaculik, préqualifié, vingt et une actions	21
2.- Monsieur Martin Jaros, préqualifié, quatorze actions.	14
Total: trente-cinq actions	35

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente-cinq mille Euros (35.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille neuf cent cinquante Euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Bruno Beernaerts, licencié en droit (UCL), né à Ixelles (Belgique), le 4 novembre 1963, demeurant à B-6637 Fauvillers, 45, rue du Centre (Belgique);

b) Monsieur David De Marco, directeur, né à Curepipe (Ile Maurice), le 15 mars 1965, demeurant à L-9186 Stegen, 12, route de Medernach.

c) Monsieur Alain Lam, réviseur d'entreprises, né à Rose Hill (Ile Maurice), le 28 février 1969, demeurant à L-7531 Mersch, 24, rue Docteur Ernest Feltgen.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société à responsabilité limitée CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, R.C. Luxembourg section B numéro 86.770.

4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.

5.- Le siège social est fixé à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

6.- Le conseil est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 janvier 2004, vol. 525, fol. 66, case 7. – Reçu 350 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 janvier 2004.

J. Seckler.

(009816.3/231/257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

**ARCELOR REBAR COMMERCIAL, Société Anonyme,
(anc. LUXMET).**

Siège social: L-4823 Rodange, 2, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 47.058.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 décembre 2003

Ad1. L'actionnaire unique prend acte de la démission de Messieurs Paul Thielen, Camille Schroeder et Raymond Lehnert.

Après avoir remercié les administrateurs démissionnaires pour les éminents services rendus à la société, il nomme comme nouveaux administrateurs de la société:

- Monsieur Gérard Evrard, avec adresse professionnelle à L-4823 Rodange.
- Paul Tetteroo avec adresse professionnelle à L-4823 Rodange.
- José Maria Echeverria avec adresse professionnelle à E-20730 Azpeitia - Guipuzcoa.

Le mandat des nouveaux administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale à tenir en 2006 statuant sur l'exercice 2005.

Ad2. Suivant l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales, l'associé unique autorise la nomination par le Conseil d'Administration de Monsieur Paul Tetteroo en tant que délégué à la gestion journalière.

Ad3. L'actionnaire unique confirme le mandat de commissaire de Monsieur Pierre Peters qui prend fin lors de l'Assemblée Générale à tenir en l'an 2007 statuant sur l'exercice 2006.

Pour extrait conforme

P. Tetteroo / G. Evrard

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2004, réf. LSO-AM01299.– Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010295.3/571/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

ECOTECHNOLOGY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 71.000.

L'an deux mille trois, le trente et un décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de ECOTECHNOLOGY S.A., R.C. Luxembourg B Numéro 71.000, ayant son siège social à Luxembourg, constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination de ECOTECHNOLOGY, S.à r.l. suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 13 juillet 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 784 du 21 octobre 1999.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 191 du 21 février 2003.

La séance est ouverte à quinze heures sous la présidence de Monsieur Joseph Delree, courtier en assurances, demeurant à Junglinster.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, domicilié professionnellement au 74 rue Victor Hugo L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, rue Victor Hugo L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les trois mille neuf cent cinquante (3.950) actions sans désignation de valeur nominale constituant l'intégralité du capital social de cent dix mille quatre cent quatre-vingt-quatorze euros trente-neuf cents (110.494,39) sont dûment représentées à la présente

assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les actionnaires ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires tous représentés et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Réduction du capital social à concurrence de EUR 70.394,10 par absorption de pertes sans annulation d'actions de la Société.

2. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 80.000,- pour le porter de son montant réduit de EUR 40.040,29 à EUR 120.040,29 sans émission d'actions nouvelles.

- Libération en espèces.

3. Modification afférente de l'article 6 des statuts.

4. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social de la Société est réduit à concurrence de EUR 70.394,10 pour le ramener de son montant actuel de EUR 110.494,39 à EUR 40.040,29 par absorption de pertes au 16 décembre 2003 sans annulation d'actions.

La réalité de ces pertes a été prouvée au notaire instrumentaire par un bilan intérimaire au 16 décembre 2003, lequel bilan, après signature ne varietur, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

Deuxième résolution

Le capital social de la Société est augmenté à concurrence de EUR 80.000,- pour le porter de son montant réduit de EUR 40.040,29 à EUR 120.040,29 sans émission d'actions nouvelles.

Le montant de l'augmentation a été entièrement libéré en espèces par Monsieur Bernard Goethals, employé, demeurant à B-1640 Rhode St. Genese, 5, avenue Sylviane,

ici représenté par Monsieur Joseph Delree, courtier en assurances, demeurant à L-6114 Junglinster, 18, route d'Echternach,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 29 décembre 2003,

laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément que le montant de EUR 80.000,- est dès à présent à la libre disposition de la société.

Troisième résolution

En conséquence des deux résolutions qui précèdent l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de cent vingt mille quarante euros vingt-neuf cents (EUR 120.040,29), représenté par trois mille neuf cent cinquante (3.950) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à quinze heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Delree, R. Thill, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2004, vol. 19CS, fol. 96, case 8.- Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2004.

A. Schwachtgen.

(010196.3/230/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

ECOTECHNOLOGY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

R. C. Luxembourg B 71.000.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1938 du 31 décembre 2003 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(010197.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

PLEIADE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, Place de Metz.

R. C. Luxembourg B 42.619.

L'an deux mille quatre, le quatorze janvier.

Par-devant Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux, agissant en remplacement de son confrère Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

S'est tenue l'Assemblée Générale ordinaire de la société établie à Luxembourg sous la dénomination de PLEIADE, R. C. Luxembourg B 42.619, ayant son siège social à Luxembourg, constituée sous la forme d'une société d'investissement à capital variable suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, en date du 29 décembre 1992.

Les statuts de la Société ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 98 du 2 mars 1993.

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, en date du 24 novembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 95 du 17 février 1999.

La séance est ouverte à neuf heures trente sous la présidence de Monsieur Claude Bettendorff, Attaché de Direction à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, demeurant à Bridel.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Geneviève Adam, Attachée de Direction stagiaire à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée élit comme scrutateur Monsieur Patrick Lengler, Employé de Banque à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, demeurant à Helmdange.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Que la présente Assemblée Générale a été dûment convoquée par des annonces parues au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1362 du 23 décembre 2003 et N° 5 du 3 janvier 2004, et au Luxemburger Wort des 23 décembre 2003 et 3 janvier 2004.

Les numéros justificatifs de ces publications ont été déposés au bureau de l'Assemblée.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1) Recevoir le rapport de gestion, le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 30 septembre 2003.

2) Recevoir et adopter les comptes annuels au 30 septembre 2003; affectation des résultats.

3) Donner quitus aux Administrateurs.

4) Nominations statutaires.

5) Nomination du Réviseur d'Entreprises.

6) Divers.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le bureau de l'Assemblée, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

IV.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que sur 1.437.423,004 actions sans désignation de valeur nominale en circulation à la date du 13 janvier 2004, 664.989,955 actions sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-avant reproduit.

L'Assemblée a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée, a pris, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale constate qu'elle a pris connaissance du rapport de gestion, du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 30 septembre 2003 après en avoir reçu lecture.

Un exemplaire desdits rapports, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire, restera annexé aux présent acte pour être enregistré avec lui.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice clos au 30 septembre 2003 tels qu'ils sont présentés ci-après:

a) Compartiment Actions Amérique du Nord

- Actif net au 30.09.2002 25.590.361,44 USD

- Actif net au 30.09.2003 18.370.142,67 USD

- Résultat réalisé: - 4.708.371,27 USD

b) Compartiment Actions Europe

- Actif net au 30.09.2002 34.215.996,10 EUR

- Actif net au 30.09.2003 30.067.931,60 EUR

- Résultat réalisé: - 9.371.613,24 EUR

c) Compartiment Actions Asie et Bassin Pacifique

- Actif net au 30.09.2002 6.365.542,87 USD

- Actif net au 30.09.2003	11.779.965,66 USD
- Résultat réalisé:	- 3.046.763,44 USD
d) Compartiment Actions Internationales «Valeur Intrinsèque»	
- Actif net au 30.09.2002	3.578.176,15 USD
- Actif net au 30.09.2003	11.696.599,14 CHF
- Résultat réalisé:	- 5.750.653,24 CHF
e) Compartiment Obligations Dollar	
- Actif net au 30.09.2002	29.468.622,44 USD
- Actif net au 30.09.2003	20.452.372,62 USD
- Résultat réalisé:	828.011,75 USD
f) Compartiment Obligations Européennes	
- Actif net au 30.09.2002	47.394.635,89 EUR
- Actif net au 30.09.2003	35.663.260,49 EUR
- Résultat réalisé:	2.075.921,69 EUR
g) Compartiment Obligations Convertibles Internationales	
- Actif net au 30.09.2002	2.925.426,25 CHF
- Actif net au 30.09.2003	9.105.254,60 EUR
- Résultat réalisé:	136.069,75 EUR
h) Compartiment Obligations Livre Sterling	
- Actif net au 30.09.2002	50.358,02 GBP
- Actif net au 30.09.2003	51.495,69 GBP
- Résultat réalisé:	1.137,67 GBP
i) Compartiment Dollar Court Terme	
- Actif net au 30.09.2002	29.019.730,71 USD
- Actif net au 30.09.2003	28.657.701,50 USD
- Résultat réalisé:	1.380.903,07 USD
j) Compartiment Euro Court Terme	
- Actif net au 30.09.2002	11.675.978,24 EUR
- Actif net au 30.09.2003	18.641.456,28 EUR
- Résultat réalisé:	622.843,38 EUR
k) Compartiment Franc Suisse Court Terme	
- Actif net au 30.09.2002	3.390.305,10 CHF
- Actif net au 30.09.2003	- CHF
- Résultat réalisé:	1.652,23 CHF
l) Compartiment Livre Sterling Court Terme	
- Actif net au 30.09.2002	50.416,71 GBP
- Actif net au 30.09.2003	51.761,05 GBP
- Résultat réalisé:	1.344,34 GBP

Il n'y a pas de distribution de dividende, vu que PLEIADE ne dispose que de parts de capitalisation.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale approuve la gestion du Conseil d'Administration et donne décharge pleine et entière aux Administrateurs pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 30 septembre 2003.

Quatrième résolution

L'Assemblée constate que lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 janvier 2003, le terme du mandat des Administrateurs a été fixé à 1 an, c'est-à-dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat des Administrateurs venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration, pour un nouveau terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en janvier 2005:

Monsieur Pascal Nodé-Langlois, Président
Monsieur Michel Lanier
Monsieur Philippe Coutaz
Monsieur Jean-Claude Finck

Cinquième résolution

L'Assemblée constate que le mandat du Réviseur d'Entreprises a été fixé à 1 an, c'est-à-dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination du Réviseur d'Entreprises ERNST & YOUNG pour un nouveau terme d'un an jusqu'à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en janvier 2005.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Bettendorff, G.Adam, P. Lengler, M. Weinandy.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2004, vol. 142S, fol. 23, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2004.

A. Schwachtgen.

(010211.3/230/133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

ARCELOR REBAR COMMERCIAL, Société Anonyme.

Siège social: L-4823 Rodange, 2, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 47.058.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 17 décembre 2003

ad1) Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide de nommer Monsieur Paul Tetteroo administrateur délégué.

Pour extrait conforme

G. Evrard

Le Président

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2004, réf. LSO-AL04792. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010293.3/571/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

ISS SERVISYSTEM LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 6, rue Pletzer.

R. C. Luxembourg B 21.776.

La société civile KPMG AUDIT avec siège à Luxembourg a été désignée réviser externe et chargée du contrôle des comptes de l'exercice 2003.

Luxembourg, le 9 janvier 2004.

Pour avis sincère et conforme

Pour ISS SERVISYSTEM LUXEMBOURG S.A.

KPMG EXPERTS COMPTABLES, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2004, réf. LSO-AL03776. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010290.3/537/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

HENDERSON HORIZON FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Münsbach.

R. C. Luxembourg B 22.847.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 janvier 2004.

J.-J. Wagner.

(010403.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

GOLDEN ODYSSEY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 57.867.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration, qui s'est tenu au siège social, le 2 décembre 2003 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire, le Conseil décide de transférer le siège social à partir du 1^{er} janvier 2004 du 42, Grand-rue, L-1660 Luxembourg au Forum Royal, boulevard Royal, 25C, 4^o étage à L-2449 Luxembourg.

Pour inscription - réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06540. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009992.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

FONDATION FNEL, Etablissement d'utilité publique.**BILAN AU 31 JUILLET 2003**

<i>Actif</i>	
Immobilisation Ferme Misère	1.473.311,23
Immobilisation Station d'épuration	198.994,05
Immobilisation Maison Fermier	60.812,37
BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG CC	25.863,97
Banque Compte d'Epargne.	785,67
Banque Compte à terme	176.554,14
CCP 43-43	12.942,47
CCP 6945-58 Formation	281,44
Activités Ferme Misère CCP	2.386,07
Activités Ferme Misère BGL	104,92
Activités Ferme Misère BGL Compte d'Epargne.	179,90
Total:	1.952.216,23
<i>Passif</i>	
Fonds de réserve Ferme Misère.	1.894.416,69
Fonds de réserve Act Ferme Misère	2.670,89
Fonds de réserve Salaire Formateur	26.859,35
Fonds de réserve Formation	9.281,44
Fonds de réserve Soutien FNEL.	415,00
Fonds social.	18.572,86
Total:	1.952.216,23

Luxembourg, le 23 août 2003.

Signature / Signatures

Le trésorier / Vérificateurs de caisse

COMPTES DES REVENUS ET DES DEPENSES POUR L'EXERCICE DU 1^{ER} AOUT 2002 AU 31 JUILLET 2003

<i>Débit</i>	
Fondation FNEL	
Frais Généraux	4.456,23
Frais divers chantier et équipement.	13.887,35
Intérêts Débiteurs	991,25
Activités Ferme Misère	
Frais d'obtention.	1.933,07
Frais d'entretien	28.918,86
Formation	9.763,93
Salaire Formateur	73.832,82
Dotation Ferme Misère	380.000,00
Dotation Formation	9.281,44
Dotation Salaire Formateur	3.767,98
Dotation Soutien FNEL	415,00
Excédent des Recettes au 31 juillet 2003	18.572,86
Total:	545.820,79
<i>Crédit</i>	
Excédent des Recettes au 31 juillet 2002	656,71
Soutien FNEL	415,00
Intérêts Crédoeurs	5.509,72
Dons	6.576,56
Subsides Etat	405.164,70
Intérêts Activités Ferme Misère	55,97
Subsides Activités Ferme Misère	2.300,00
Recettes Ferme Misère.	20.337,86
Excédent des dépenses Act Ferme Misère	8.158,10
Recettes Formation, Subside	19.045,37
Subside Formateur	77.600,80
Total:	545.820,79

BUDGET 2003/2004

	Euro
Dépenses	
Frais Généraux	1.500,00
Frais Divers Chantier et petit équipement	1.500,00
Intérêts Débiteurs + Frais Virements	100
Frais restauration III Phases	27.542,00
Remboursement Excédent des dépenses Activités Ferme Misère	8.000,00
Total:	38.642,00
Revenus	
Dons	5.000,00
Utilisation Fonds	33.642,00
Total:	38.642,00

Luxembourg, le 15 septembre 2003.

F. Eyschen
Trésorier

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM04385. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009943.2//76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

CAPITAL INVESTMENT, Fonds Commun de Placement.

Amendement au Règlement de Gestion

Le Conseil d'Administration de la société de gestion CAPITAL INVESTMENT MANAGEMENT COMPANY S.A. (la «Société de Gestion») agissant au nom et pour le compte de CAPITAL INVESTMENT (le «Fonds»), a décidé d'effectuer la modification suivante au Règlement de Gestion du Fonds:

Art. 1^{er}. Le Fonds

Modification de la dénomination sociale de la Banque Dépositaire du Fonds au sein du cinquième paragraphe de cet article. Ce paragraphe doit désormais être lu de la manière suivante:

Les parts du Fonds sont gardées auprès d'une Banque Dépositaire (la «Banque Dépositaire») organisée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social à Luxembourg. CREDIT AGRICOLE INVESTOR SERVICES BANK LUXEMBOURG a été nommé Banque Dépositaire pour les avoirs du Fonds. CREDIT AGRICOLE INVESTOR SERVICES BANK LUXEMBOURG est le résultat de la scission du CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ LUXEMBOURG effective au 28 février 2003.

CREDIT AGRICOLE INVESTOR SERVICES BANK LUXEMBOURG est une banque constituée en Société Anonyme conformément aux lois du Luxembourg et dont le siège social est situé au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Au 23 mai 2003, son capital libéré s'élevait à EUR 45.000.000,00.

Le présent amendement est fait le 15 janvier 2004.

Amendment to the Management Regulations

The Board of Directors of the management company CAPITAL INVESTMENT MANAGEMENT COMPANY S.A. (the «Management Company»), acting for the account and on behalf of CAPITAL INVESTMENT (the «Fund»), has decided to bring about the following amendments to the Management Regulations of the Fund:

Art. 1. The Fund

Modification of the company name of the Fund's custodian in the fifth paragraph of this article. This paragraph must henceforth be read of the following manner:

The assets of the Fund are held in safe custody by a custodian bank (the «Custodian») organised under the laws of and having its registered office in Luxembourg. CREDIT AGRICOLE INVESTOR SERVICES BANK LUXEMBOURG has been appointed as the Fund's Custodian. CREDIT AGRICOLE INVESTOR SERVICES BANK LUXEMBOURG is the result from the demerger of CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ LUXEMBOURG as at February 28, 2003. CREDIT AGRICOLE INVESTOR SERVICES BANK LUXEMBOURG is a bank incorporated as a Société Anonyme under the laws of Luxembourg, with its registered office at 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. On May 23, 2003, its paid-up capital amounted to EUR 45.000.000,00.

This amendment is made on this day of January 15, 2004.

CAPITAL INVESTMENT MANAGEMENT COMPANY S.A.
Signature / Signature

CREDIT AGRICOLE INVESTOR SERVICES BANK LUXEMBOURG
Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM07076. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(010866.2//41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2004.

FAR EAST MEDICAL HOLDING S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 65.530.

L'an deux mille trois, le trente décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A comparu:

Monsieur Thierry Triboulot, employé privé, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, (ci-après «le mandataire»),

agissant en sa qualité de mandataire spécial du gérant de la société en commandite par actions FAR EAST MEDICAL HOLDING S.C.A., avec siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, (R.C. Luxembourg section B numéro 65.530), constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 10 juillet 1998, publié au Mémorial C numéro 734 du 10 octobre 1998,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant:

- en date du 19 juillet 2000, publié au Mémorial C numéro 7 du 5 janvier 2001,
- en date du 26 juillet 2001, publié au Mémorial C numéro 104 du 19 janvier 2002,
- en date du 23 décembre 2002, publié au Mémorial C numéro 236 du 5 mars 2003,

en vertu d'un pouvoir conféré par la décision du gérant unique MEDICAL FOUNDERS HOLDING S.A., prise en date du 24 décembre 2003; une copie dudit pouvoir, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la société en commandite par actions FAR EAST MEDICAL HOLDING S.C.A., prédésignée, s'élève actuellement à neuf millions neuf cent quatre-vingt-un mille dollars US (9.981.000,- USD), représenté par neuf mille neuf cent quatre-vingt-une (9.981) actions entièrement libérées d'une valeur nominale de mille dollars US (1.000,- USD) chacune, et réparties en neuf mille neuf cent cinquante-deux (9.952) Actions de classe A détenues par les Actionnaires Commanditaires et vingt-neuf (29) Actions de classe B détenues par l'Actionnaire Commandité.

II.- Qu'aux termes de l'article cinq des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à quinze millions de dollars US (15.000.000,- USD), représenté par quinze mille (15.000) actions d'une valeur nominale de mille dollars US (1.000,- USD) chacune et l'Actionnaire Commandité est autorisé à émettre des actions supplémentaires de la classe A et de la classe B, avec ou sans prime d'émission, afin de porter le capital total de la Société jusqu'au capital autorisé de la Société, en une ou plusieurs fois, à sa discrétion et à accepter la souscription de telles actions pendant une période telle que déterminée à l'article 32(5) de la loi sur les sociétés commerciales.

III.- Qu'à la suite de chaque augmentation partielle ou totale de capital réalisée par l'Actionnaire Commandité conformément aux dispositions ci-dessus, l'Actionnaire Commandité prendra les mesures nécessaires pour modifier cet Article afin de constater cette modification et est autorisé à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi.

IV.- Que le gérant unique, par sa décision en date du 24 décembre 2003 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article cinq des statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de deux millions quatre cent quatre-vingt-huit mille dollars US (2.488.000,- USD), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de neuf millions neuf cent quatre-vingt-un mille dollars US (9.981.000,- USD) à douze millions quatre cent soixante-neuf mille dollars US (12.469.000,- USD), par la création et l'émission de deux mille quatre cent quatre-vingt-huit (2.488) Actions de classe A nouvelles d'une valeur nominale de mille dollars US (1.000,- USD) chacune, à souscrire et à libérer intégralement et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

V.- Que le gérant, après avoir constaté que le droit préférentiel de souscription des Actionnaires Commanditaires a été supprimé, a accepté la souscription de la totalité des actions nouvelles par l'Actionnaire Commandité, savoir la société anonyme MEDICAL FOUNDERS HOLDING S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à Luxembourg, (R.C. Luxembourg section B numéro 63.792).

VI.- Que les deux mille quatre cent quatre-vingt-huit (2.488) actions nouvelles ont été libérées intégralement par renonciation définitive et irrévocable à une créance certaine, liquide et exigible au montant de deux millions quatre cent quatre-vingt-huit mille dollars US (2.488.000,- USD), existant à son profit et à charge de la société anonyme FAR EAST MEDICAL HOLDING S.C.A., prédésignée, et en annulation de cette même créance à due concurrence.

VII.- Que cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant Monsieur Marc Muller de Luxembourg, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

Conclusion

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport partiel de la créance sur la société FAR EAST MEDICAL HOLDING S.C.A. d'une valeur nominale de USD 2.488.000,- (deux millions quatre cent quatre-vingt-huit mille dollars des Etats Unis d'Amérique). Le mode d'évaluation retenu est justifié dans les circonstances données.

Cet apport correspond au moins à la valeur nominale du capital de USD 2.488.000,- (deux millions quatre cent quatre vingt huit mille dollars des Etats Unis d'Amérique) de la société FAR EAST MEDICAL HOLDING S.C.A. a émettre en contrepartie.

Etabli à Luxembourg, le 30 décembre 2003.»

VIII.- Que suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, le 2^{ème} alinéa de l'article cinq (5) des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

version française:

«**Art. 5. Deuxième alinéa.** La Société a un capital souscrit de douze millions quatre cent soixante-neuf mille dollars US (12.469.000,- USD), représenté par douze mille quatre cent soixante-neuf (12.469) actions entièrement libérées d'une valeur nominale de mille dollars US (1.000,- US) chacune, et réparties en douze mille quatre cent quarante (12.440) Actions de classe A détenues par les Actionnaires Commanditaires et vingt-neuf (29) Actions de classe B détenues par l'Actionnaire Commandité.»

version anglaise:

«**Art. 5.** The subscribed share capital of the Company is equal to twelve million four hundred and sixty-nine thousand US dollars (12,469,000.- USD), and is divided into twelve thousand four hundred and sixty-nine (12,469) fully paid up shares with a par value of one thousand US dollars (1,000.- USD) allocated among the Shareholders as follows, twelve thousand four hundred and forty (12,440) shares of Class A hold by the Limited Shareholders and twenty-nine (29) shares of Class B hold by the Unlimited Shareholder.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de vingt-deux mille deux cents euros.

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de l'augmentation de capital social est évalué à la somme de 2.005.319,58 EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: T. Triboulot, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 janvier 2004, vol. 525, fol. 71, case 5. – Reçu 20.053,20 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 janvier 2004.

J. Seckler.

(009638.3/231/94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

BOUCHERIE DE DIEKIRCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9160 Ingeldorf, route d'Ettelbruck.

R. C. Diekirch B 92.583.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue
le mercredi 14 janvier 2004 au siège social*

En conformité avec l'article 2 des statuts, le Conseil d'Administration a décidé, à l'unanimité, l'ouverture d'une nouvelle succursale à L-6477 Echternach, rue des Remparts, et ce à partir du 1^{er} février 2004.

Ingeldorf, le 14 janvier 2004.

Pour le Conseil d'Administration

E. Krier

Administrateur

Enregistré à Diekirch, le 29 janvier 2004, réf. DSO-AM00169. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(900440.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 30 janvier 2004.

BOUCHERIE DE DIEKIRCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9160 Ingeldorf, route d'Ettelbruck.

R. C. Diekirch B 92.583.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue
le mercredi 14 janvier 2004 au siège social*

En conformité avec l'article 2 des statuts, le Conseil d'Administration a décidé, à l'unanimité, l'ouverture d'une nouvelle succursale à L-6630 Wasserbillig, 48, Grand-Rue, et ce à partir du 1^{er} février 2004.

Ingeldorf, le 14 janvier 2004.

Pour le Conseil d'Administration

E. Krier

Administrateur

Enregistré à Diekirch, le 29 janvier 2004, réf. DSO-AM00168. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(900441.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 30 janvier 2004.

ECSI AG, Société Anonyme.

Siège social: L-9906 Troisvierges, 6, rue Staedtgen.
R. C. Diekirch B 96.049.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2004, réf. LSO-AM05860, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 30 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(900448.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 30 janvier 2004.

ECSI AG, Société Anonyme.

Siège social: L-9906 Troisvierges, 6, rue Staedtgen.
R. C. Diekirch B 96.049.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue
extraordinairement le 8 décembre 2003 à 10.00 heures à Troisvierges*

L'Assemblée Générale accepte la démission de UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A. de son poste de commissaire aux comptes de la Société. L'Assemblée Générale, par vote spécial, lui donne décharge pour son mandat jusqu'à ce jour.

L'Assemblée Générale décide de nommer en remplacement la société SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH SRE S.A. ayant son siège social au 36, route de Longwy, L-8080 Bertrange. Le nouveau commissaire aux comptes terminera le mandat de son prédécesseur devant prendre fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant se tenir en 2008.

Ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2004, réf. LSO-AM05859. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(900449.3/643/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 30 janvier 2004.

INTERNATIONAL MEDITERRANEAN SHIPPING HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 8, rue Willy Goergen.
R. C. Luxembourg B 17.439.

L'an deux mille quatre, le seize janvier.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INTERNATIONAL MEDITERRANEAN SHIPPING HOLDINGS S.A., avec siège social à Luxembourg. La société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Baden, de résidence à Luxembourg, en date du 23 avril 1980, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 142 du 8 juillet 1980 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 17.439. Les statuts ont été modifiés par acte reçu par même notaire en date du 25 août 1980, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 240 du 25 octobre 1980.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Tom Felgen, avocat, avec adresse professionnelle à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare,

qui désigne comme secrétaire Madame Gerty Van De Sluis-Marter, assistante juridique, avec adresse professionnelle à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Nathalie Triolé, assistante juridique, avec adresse professionnelle à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que les convocations contenant l'ordre du jour ont été faites dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1338 du 17 décembre 2003 et numéro 3 du 2 janvier 2004; dans le «Lëtzebuerger Journal» des 17 décembre 2003 et 31 décembre 2003.

L'assemblée prend acte des justifications des convocations.

III. Que sur un total de deux cent mille (200.000) actions représentant l'intégralité du capital social, cent quatre-vingt-dix mille neuf cent quatre-vingt-quatorze (199.994) actions étant présentes ou représentées à la présente assemblée. Les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent donc dûment convoqués et déclarent par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

IV. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Décision de mettre la société en liquidation.
- 2) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3) Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, Monsieur le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer à l'assemblée la mise en liquidation de la société.

Passant à l'ordre du jour, Monsieur le Président met aux voix les propositions inscrites à l'ordre du jour et les actionnaires présents ou représentés et ayant droit de vote ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de fixer le nombre de liquidateur à un (1). Elle appelle à ces fonctions, Monsieur Tom Felgen, avocat, avec adresse professionnelle à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus larges pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous ses responsabilités, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: T. Felgen, G. Van De Sluis-Marter, N. Triolé et A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 21 janvier 2004, vol. 467, fol. 55, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 29 janvier 2004.

A. Lentz.

(010392.3/221/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

F.M. EURO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 70.669.

L'an deux mille trois, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée F.M. EURO S.A., avec siège social à Luxembourg, 23, avenue Monterey, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le numéro 70.669, constituée suivant acte reçu par M^e Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, le 18 juin 1999 publié au Mémorial C de 1999, page 34827.

L'assemblée des actionnaires est présidée par M. Sandro Capuzzo, employé privé, Luxembourg, 23, Avenue Monterey.

Le Président désigne comme secrétaire Mme Roberta Masson, employée privée, Luxembourg, 23, Avenue Monterey.

L'assemblée des actionnaires désigne comme scrutateur M. Sandro Capuzzo, précité.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant

Ensuite, Monsieur le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que toutes les actions représentatives de l'intégralité du capital social, sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que la société n'a pas émis d'obligations.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Réduction du capital social pour compenser des pertes reportés à concurrence de EUR 450.155,47 figurant au bilan clos au 31 décembre 2002, et augmentation de capital d'un même montant, à souscrire par les anciens actionnaires au prorata des actions détenues et à libérer entièrement, par l'actionnaire majoritaire par la conversion en capital et l'incorporation au capital jusqu'à concurrence de EUR 450.143,36, d'une créance que cet actionnaire a sur la société, le

tout sur le vu d'un rapport d'un réviseur d'entreprises, et par l'actionnaire minoritaire, par un versement en espèces de EUR 12,10.

2) Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé du Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale, en vue de compenser des pertes reportées au 31 décembre 2002 d'un montant de EUR 450.155,47 (quatre cent cinquante mille cent cinquante-cinq Euros quarante-sept Cents), sur le vu du bilan de la société relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2003,

décide d'augmenter et de réduire le capital d'un même montant au moyen de l'augmentation et de la réduction correspondante de la valeur nominale des actions existantes.

L'augmentation de capital d'un montant de EUR 450.155,47 (quatre cent cinquante mille cent cinquante-cinq Euros quarante-sept Cents) étant souscrite par les anciens actionnaires de la société au prorata des actions détenues, plus amplement renseignés sur la prédite liste de présence, savoir la société GEHOLUX HOLDING S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 23, avenue Monterey, inscrite au R.C.S Luxembourg, section B n° 48.322, et la société SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 23, avenue Monterey, inscrite au R.C.S Luxembourg, section B n° 65.906, au prorata des actions détenues dans la société comme suit:

° par l'actionnaire majoritaire, la société GEHOLUX HOLDING S.A., précitée, à concurrence de EUR 450.143,36 (quatre cent cinquante mille cent quarante-trois Euros trente-six Cents), par la conversion en capital et l'incorporation au capital jusqu'à concurrence EUR 450.143,36 (quatre cent cinquante mille cent quarante-trois Euros trente-six Cents), d'une créance certaine, liquide et exigible, qu'il a sur la Société,

lequel apport a fait l'objet d'un rapport établi préalablement aux présentes par le réviseur d'entreprises, M. Jean-Bernard Zeimet, de L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, en date du 30 décembre 2003,

lequel rapport établi conformément à l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983, conclut que:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins à la valeur nominale de l'augmentation de capital de 450.143,36 Euro sans émission d'actions nouvelles et de la réduction de capital d'un même montant en compensation de la perte réalisée aux cours des exercices précédents.»

Le rapport demeurant annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

° par l'actionnaire minoritaire, la société SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., précitée, à concurrence de EUR 12,10 (douze Euros dix Cents) par un versement en espèces, ainsi que cela résulte d'un certificat bancaire remis au notaire instrumentaire.

La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription.

La réduction de capital social à concurrence d'un montant EUR 450.155,47 (quatre cent cinquante mille cent cinquante-cinq Euros quarante-sept Cents) étant faite pour compenser des pertes reportées d'un même montant figurant au bilan clos au 31 décembre 2002;

La preuve de l'existence des pertes reportées au 31 décembre 2002, ayant été donnée au notaire instrumentaire par la production:

1. des comptes annuels de la société au 31 décembre 2002, dûment approuvés par l'assemblée générale annuelle en date du 15 avril 2003, et dont une copie est jointe en annexe au présent acte,

2. d'un rapport de la société FIN-CONTRÔLE S.A., 13, rue Beaumont, Luxembourg, en sa qualité de commissaire de la société, délivré le 30 décembre 2003, et dont une copie est jointe en annexe au présent acte,

Suite à la présente opération d'assainissement, l'article 5 relatif au capital social de la société reste inchangé.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, suite au présent acte, est estimé approximativement à EUR 2.300,-.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française, connue des comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Capuzzo, R. Masson, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2004, vol. 20CS, fol. 9, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2004.

J. Delvaux.

(011119.3/208/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2004.

LETOURNEAU PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 87.536.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le douze décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

LETOURNEAU HOLDING S.A., une société régie par les lois luxembourgeoises ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse,

ici représentée par Monsieur Vincent Goy, directeur de société, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 9 décembre 2003.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a prié le notaire instrumentaire de documenter les déclarations suivantes:

- La société anonyme LETOURNEAU PROPERTIES S.A., avec siège social à L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse, fut constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 mai 2002, publié au Mémorial C numéro 1176 du 6 août 2002, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

- La société a actuellement un capital social de cent mille Euros (EUR 100.000,-), divisé en dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) chacune, entièrement libérées.

- Le comparant déclare que toutes les actions ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire, savoir: LETOURNEAU HOLDING S.A., prédésignée.

- L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société LETOURNEAU PROPERTIES S.A., prédésignée.

- Il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société LETOURNEAU PROPERTIES S.A., prédésignée.

- Il donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Il reprend à sa charge en tant que liquidateur tout l'actif ainsi que le cas échéant l'apurement du passif connu ou inconnu de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société LETOURNEAU PROPERTIES S.A., prédésignée.

Les livres et documents comptables de la société LETOURNEAU PROPERTIES S.A., prédésignée demeureront conservés pendant cinq ans à L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

Il est procédé à l'annulation du registre des actionnaires nominatifs.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. Goy, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 22 décembre 2003, vol. 426, fol. 28, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 23 janvier 2004.

H. Hellinckx.

(010337.3/242/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

SOGUELE ADMINISTRATION S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 91.776.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation signé en date du 6 mars 2003 entre:

Société domiciliée:

- SOGUELE ADMINISTRATION S.A., Société Anonyme, 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

R. C. Luxembourg: B 91.776;

et

Domiciliataire:

- ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme, 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

R. C. Luxembourg: B 28.967;

a pris fin avec effet au 19 janvier 2004.

Fait à Luxembourg, le 22 janvier 2004.

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06393. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010302.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

V.H.I. VERZOLETTO HOLDING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 65.213.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de V.H.I. VERZOLETTO HOLDING INTERNATIONAL S.A., (la «Société»), une société anonyme, établie et ayant son siège social au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 65213.

La Société a été constituée originairement sous le dénomination de KASTORIA HOLDING S.A., suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 18 juin 1998, publié au Mémorial C numéro 681 du 23 septembre 1998.

Les statuts de la société ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 17 décembre 1998, publié au Mémorial C numéro 183 du 18 mars 1999 (cet acte contenant changement de la dénomination de société en V.H.I. VERZOLETTO HOLDING INTERNATIONAL S.A.);

- en date du 8 juin 1999, publié au Mémorial C numéro 639 du 24 août 1999.

La Société a été mise en liquidation suivant assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue devant le notaire instrumentant à la date du 15 décembre 2003, en voie de publication au Mémorial C.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Brendan D. Klapp, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux (Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Federico Innocenti, maître en sciences économiques, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Rapport du commissaire vérificateur.

2.- Décharge au liquidateur et au commissaire vérificateur.

3.- Clôture de la liquidation et désignation de l'endroit où les livres et documents comptables de la société seront déposés et conservés pour la période légale.

4.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, établi par Monsieur Adrien Schaus, comptable, avec adresse professionnelle au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, décide d'approuver le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire à la liquidation, après avoir été signé ne varietur par tous les membres du bureau de la présente assemblée et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires donne décharge pleine et entière au liquidateur, Monsieur Jean-Marc Heitz, et au commissaire à la liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide que la Société a définitivement cessé d'exister et décide par conséquent de prononcer la clôture de la liquidation de la Société.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la Société, c'est-à-dire au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, de même qu'y resteront consignés les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés et dont la remise n'aurait pu leur être faite.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition du présent procès-verbal pour procéder utilement aux publications exigées par l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et aux autres mesures que les circonstances exigeront.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M.-F. Ries-Bonani, B. Klapp, F. Innocenti, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 janvier 2004, vol. 881, fol. 88, case 12.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 janvier 2004.

J.-J. Wagner.

(010338.3/239/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

CAMFIN FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 70.640.

L'an deux mille trois, le trente et décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée CAMFIN FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, Bvd du Prince Henri,

constituée aux termes d'un acte reçu en date du 25 juin 1999 par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, publié au Mémorial C de 1999, page 34553,

et dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un constat d'augmentation de capital reçu par le notaire soussigné en date du 14 février 2003, publié au Mémorial C de 2003, page 16493.

L'assemblée est présidée par Monsieur Luca Checchinato, employé privé, 19-21, bd du Prince Henri, Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Cristobalina Moron, employée privée, 19-21, bd du Prince Henri, Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Madame Pascale Mariotti et Madame Maryse Santini, toutes deux employées privées, 19-21, bd du Prince Henri, Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les 33.000 (trente-trois mille) actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. En vue de compenser des pertes réalisées au 31 décembre 2002 d'un montant de Euro 3.624.620,37 sur le vu du bilan de la société relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2002, augmentation et réduction de capital d'un même montant par l'augmentation et la réduction correspondante de la valeur nominale des actions existantes, l'augmentation de capital étant à souscrire par les anciens actionnaires au prorata des actions détenues et à libérer entièrement en espèces.

2. Sur le vu d'une situation au 15 novembre 2003 confirmée par une assemblée générale extraordinaire reçu par le notaire Jacques Delvaux en date du 24 décembre 2003, constatation des pertes subies par la société au 15 novembre 2003 pour l'exercice 2003 à concurrence de 3.104.761,82, et, en vue d'apurer ces pertes, augmentation et réduction de capital d'un même montant par l'augmentation et la réduction correspondante de la valeur nominale des actions existantes, l'augmentation de capital étant à souscrire par les actionnaires existants au prorata des actions détenues et à libérer par des versements en espèces.

3. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé du Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale, en vue de compenser des pertes réalisées au 31 décembre 2002 d'un montant de EUR 3.624.620,37 (trois millions six cent vingt-quatre mille six cent vingt Euros trente-sept Cents) sur le vu du bilan de la société relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2002,

décide d'augmenter et de réduire le capital d'un même montant au moyen de l'augmentation et de la réduction correspondante de la valeur nominale des actions existantes,

la réduction de capital social à concurrence d'un montant de EUR 3.624.620,37 (trois millions six cent vingt-quatre mille six cent vingt Euros trente-sept Cents) étant faite pour compenser des pertes constatées d'un même montant figurant au bilan clos au 31 décembre 2002;

et l'augmentation de capital d'un même montant de EUR 3.624.620,37 (trois millions six cent vingt-quatre mille six cent vingt Euros trente-sept Cents) étant souscrite par les anciens actionnaires de la société au prorata des actions détenues, plus amplement renseignés sur la prédite liste de présence, ici représentés par la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A., avec siège social à Luxembourg, 19-21, Bvd du Prince Henri, elle-même représentée par Monsieur Luca Checchinato et Madame Pascale Mariotti, préqualifiés, en vertu d'une procuration annexée à la susdite liste de présence, ainsi que par Madame Maryse Santini, préqualifiée, actionnaire pour une action,

et libérées entièrement par ces mêmes actionnaires au prorata des actions détenues dans la société, par un versement en espèces de EUR 3.624.620,37 (trois millions six cent vingt-quatre mille six cent vingt Euros trente-sept Cents), ainsi que cela résulte d'un certificat bancaire global remis au notaire instrumentaire.

La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription, l'actionnaire minoritaire ayant comparu et souscrit personnellement.

La preuve de l'existence des pertes reportées au 31 décembre 2002, ayant été donnée au notaire instrumentaire par la production:

1. des comptes annuels de la société au 31 décembre 2002, dûment approuvés par l'assemblée générale annuelle en date du 29 septembre 2003, et dont une copie est jointe en annexe au présent acte,

2. d'un rapport de la société AACO, S.à r.l., 6, rue Henri Schnadt, Luxembourg, daté du 31 décembre 2003, et dont une copie est jointe en annexe au présent acte,

Suite à la présente opération d'assainissement l'article 5 relatif au capital social de la société reste inchangé.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, sur le vu d'une situation au 15 novembre 2003 confirmée par une assemblée générale extraordinaire reçu par le notaire Jacques Delvaux en date du 24 décembre 2003, constate des pertes subies par la société au 15 novembre 2003 pour l'exercice 2003 à concurrence de EUR 3.104.761,82 (trois millions cent quatre mille sept cent soixante et un Euros quatre-vingt-deux Cents),

et, en vue d'apurer ces pertes, décide d'augmenter et de réduire le capital d'un même montant par l'augmentation et la réduction correspondante de la valeur nominale des actions existantes,

la réduction de capital social à concurrence d'un montant EUR 3.104.761,82 (trois millions cent quatre mille sept cent soixante et un Euros quatre-vingt-deux Cents) étant faite pour compenser des pertes subies par la société d'un même montant figurant à la susdite situation comptable au 15 novembre 2003;

et l'augmentation de capital d'un même montant de EUR 3.104.761,82 (trois millions cent quatre mille sept cent soixante et un Euros quatre-vingt-deux Cents) étant souscrite par les anciens actionnaires de la société au prorata des actions détenues, plus amplement renseignés sur la prédite liste de présence, ici représentés par la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A., avec siège social à Luxembourg, 19-21, Bvd du Prince Henri, elle-même représentée par Monsieur Luca Checchinato et Madame Pascale Mariotti, préqualifiés, en vertu d'une procuration annexée à la susdite liste de présence, ainsi que par Madame Maryse Santini, préqualifiée, actionnaire pour une action,

et libérées entièrement par ces mêmes actionnaires au prorata des actions détenues dans la société, par un versement en espèces de EUR 3.104.761,82 (trois millions cent quatre mille sept cent soixante et un Euros quatre-vingt-deux Cents), ainsi que cela résulte d'un certificat bancaire global remis au notaire instrumentaire.

La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription, l'actionnaire minoritaire ayant comparu et souscrit personnellement.

La preuve de l'existence des pertes subies au 15 novembre 2003, ayant été donnée au notaire instrumentaire par la production:

1. de la situation comptable de la société au 15 novembre 2003, dûment approuvés par l'assemblée générale du 24 décembre 2003 reçue par le notaire soussigné, et dont une copie est jointe en annexe au présent acte,

2. d'un rapport de la société AACO, S.à r.l., 6, rue Henri Schnadt, Luxembourg, délivré le 31 décembre 2003, et dont une copie est jointe en annexe au présent acte,

Suite à la présente opération d'assainissement l'article 5 relatif au capital social de la société reste inchangé.

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Le montant au moins approximatif, des frais dépenses rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, est évalué approximativement à EUR 8.400,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en français, langue connue des comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: L. Checchinato, C. Moron, P. Mariotti, M. Santini, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2004, vol. 20CS, fol. 10, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2004.

J. Delvaux.

(011110.3/208/115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2004.

LUX-HORSES S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-9158 Heiderscheid, 3A, route de Bastogne.
H. R. Diekirch B 5.807.

Auszug der Beschlüsse der Ordentlichen Generalversammlung vom 7. Mai 2003

Am Mittwoch, den 7. Mai 2003, sind die Aktionäre der LUX-HORSES S.A. in Heiderscheid zur Ordentlichen Generalversammlung zusammengetreten und haben einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1) Dem Rücktritt des Verwaltungsratsmitglieds, Herr Kurt Palzer, Buchhalter, wohnhaft in D-54329 Konz, Theodor-Heuss-Strasse 8, wurde zugestimmt.

2) Herrn Palzer wird völlige Entlastung erteilt.

3) Herr Max Galowich, Jurist, wohnhaft in L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, wird für 3 Jahre (bis zur jährlichen Generalversammlung des Jahres 2006) zum neuen Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft ernannt.

Infolgedessen, lautet der neue Verwaltungsrat der Gesellschaft ab heute und bis zur jährlichen Generalversammlung des Jahres 2006 wie folgt:

- Herr Dan Epps, Buchhalter, wohnhaft in Luxembourg.

- Herr Serge Cecon, Grundstücksmakler, wohnhaft in Dickweiler.

- Herr Max Galowich, Jurist, wohnhaft in Luxembourg.

Heiderscheid, den 7. Mai 2003.

Unterschriften.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2004, réf. LSO-AM04859. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(900447.3/503/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 30 janvier 2004.

AMPIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 80.307.

L'an deux mille trois, le douze décembre.

Par-devant Maître Marthe Thyes-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

A Luxembourg;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AMPIMMO S.A., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 80.307, constituée à la suite de la scission de la société anonyme SOCIETE DE GESTION AMPERA, le projet de scission publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 875 du 6 décembre 2000 ayant été approuvé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ladite société suivant procès-verbal dressé par le notaire instrumentant en date du 8 janvier 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 707 du 31 août 2001 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 13 décembre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 123 du 7 février 2003.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Marjorie Fever, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Mademoiselle la présidente désigne pour secrétaire Mademoiselle Laurence Rumor, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit pour scrutateur Monsieur Christian François, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Mademoiselle la présidente déclare et prie le notaire d'acter.

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et les actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les cinq cent cinquante (550) actions représentant l'intégralité du capital social, actuellement fixé à trois cent cinquante-cinq mille Euros (EUR 355.000,-) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour

- 1.- Acceptation de la démission de la société FIN-CONTROLE S.A. en tant que commissaire aux comptes.
- 2.- Décharge spéciale au commissaire aux comptes jusqu'à la date de la présente assemblée.
- 3.- Modification de la dénomination sociale de la société de AMPIMMO S.A. en AMPIMMO S.p.A.
- 4.- Remplacement des 550 (cinq cent cinquante) actions sans désignation de valeur nominale existantes par 355.000 (trois cent cinquante-cinq mille) actions nominatives d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune et attribution des dites actions aux actionnaires au prorata de leur participation actuelle dans le capital social.
- 5.- Autorisation au conseil d'administration d'accomplir les modalités en rapport avec le remplacement des actions de la société, d'annuler les anciennes actions et de procéder à l'inscription des nouvelles actions dans le registre des actionnaires de la société.

6.- Adoption par la société de la nationalité italienne et transfert du siège statutaire de la société de L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey à I-10121 Torino (Italie), Corso Matteotti, no. 49, sans dissolution préalable.

7.- Refonte complète des statuts pour les mettre en concordance avec la législation italienne.

8.- Confirmation pour une durée de trois ans des mandats des administrateurs Messieurs Turrettini, Tonsi et Pia, avec les pouvoirs prévus dans le nouveau texte des statuts.

9.- Nomination des réviseurs aux comptes.

Sur ce, l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de la société FIN-CONTROLE S.A. de son mandat de commissaire aux comptes.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accorder pleine et entière décharge au commissaire aux comptes prénommé pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la société de AMPIMMO S.A. en AMPIMMO S. p.A.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de remplacer les cinq cent cinquante (550) actions sans désignation de valeur nominale existantes par trois cent cinquante-cinq mille (355.000) actions nominatives d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune et d'attribuer lesdites actions aux actionnaires au prorata de leur participation actuelle dans le capital social.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de conférer au conseil d'administration tous pouvoirs pour accomplir les formalités en rapport avec le remplacement des actions de la société ainsi que pour procéder à l'annulation des actions anciennes et à l'inscription des actions nouvelles dans le registre des actionnaires de la société.

Sixième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social statutaire de la société du Grand-Duché de Luxembourg en Italie, sans dissolution préalable, en vue de l'adoption par la société de la nationalité italienne.

L'assemblée décide de fixer l'adresse de la société à Corso Matteotti, no. 49, I-10121 Torino (Italie).

L'assemblée décide de conférer tous pouvoirs à Monsieur Pier Giorgio Manassero, né à Torino (Italie), le 10 mai 1942, demeurant à Torino (Italie), Strada Superga, no. 124, code fiscal numéro MNS PGR 42E10 L219U pour procéder à toutes les démarches et formalités requises aux fins d'enregistrement de la société auprès des autorités italiennes compétentes et en accorde pleine et entière décharge au notaire instrumentant.

En outre, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes pour procéder, dès inscription de la société dans les registres italiens, à sa radiation au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.

Septième résolution

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts pour les mettre en concordance avec la législation italienne et de leur donner la teneur suivante, suivant modèle présenté par les actionnaires.

«STATUTO

Titolo I - Costituzione della società'

Art. 1. Denominazione

E' costituita una società per azioni denominata AMPIMMO S.p.A., senza vincoli di rappresentazione grafica.

Art. 2. Sede

La società ha sede in Torino, corso Matteotti n.49.

Art. 3. Oggetto

La società ha per oggetto:

- l'acquisto, la costruzione, la ristrutturazione, la gestione, l'amministrazione, la permuta e la vendita, anche frazionata, di beni immobili o di porzioni immobiliari nonché la cessione in uso e la locazione degli stessi,

- l'acquisto, la gestione e la vendita di partecipazioni e titoli pubblici e privati in genere e la concessione di finanziamenti sotto qualsiasi forma, ivi compreso il rilascio di garanzie, il tutto non nei confronti del pubblico,

- il coordinamento tecnico, amministrativo e finanziario delle società partecipate.

La società può inoltre compiere le operazioni commerciali, industriali, mobiliari e finanziarie, queste ultime non nei confronti del pubblico, necessarie od utili per il conseguimento dell'oggetto sociale.

Il tutto nel rispetto delle disposizioni di legge ed in particolare della normativa in tema di attività riservate agli iscritti a collegi, ordini o albi professionali.

Art. 4. Durata

La durata della società è stabilita fino al 31 dicembre 2090.

Titolo II - Capitale sociale - Azioni

Art. 5. Capitale

Il capitale sociale è di euro 355.000 (trecentocinquantacinquemila) diviso in numero 355.000 (trecentocinquantacinquemila) azioni da nominali un euro 1 (uno) cadauna e può essere aumentato anche mediante conferimento di beni in natura e di crediti.

La società può acquisire fondi con obbligo di rimborso presso soci, in ottemperanza alle disposizioni di legge.

Art. 6. Trasferimento di azioni

L'azionista che intende vendere le proprie azioni, fatto eccezione per i casi di cessione nell'ambito societario ed in favore del coniuge, parenti in linea retta e collaterale sino al terzo grado, dovrà informare con lettera raccomandata l'organo amministrativo, il quale ne darà comunicazione agli altri azionisti, entro otto giorni dalla ricevuta predetta comunicazione.

Questi potranno rendersi acquirenti delle azioni offerte manifestando l'accettazione entro otto giorni dall'avvenuta loro informazione, in proporzione delle azioni possedute in modo da lasciare immutato il preesistente rapporto di partecipazione nel capitale.

I diritti non opzionati, negli stessi termini e con le stesse modalità della prima proposta di vendita, dovranno essere riofferiti agli azionisti che si sono avvalsi dell'opzione di acquisto e così ripetutamente sino a quando l'offerta resterà inaccettata.

In tale caso le azioni non opzionate potranno essere trasferite condizionatamente al consenso dell'assemblea degli azionisti che, su semplice richiesta del cedente, il quale dovrà comunicare il nome dell'acquirente, sarà convocata dall'organo amministrativo e dovrà deliberare motivatamente con la maggioranza prevista per l'assemblea straordinaria.

Titolo III - Assemblea

Art. 7. Convocazione

L'assemblea è convocata, anche fuori della sede sociale purché in Italia, con avviso pubblicato sulla Gazzetta Ufficiale della Repubblica Italiana almeno 15 giorni prima dell'adunanza.

Nell'avviso può essere prevista una eventuale seconda convocazione.

Sono valide tuttavia le assemblee se si verificano i presupposti di cui al terzo comma dell'articolo 2366 del codice civile.

Qualora particolari esigenze lo richiedano l'assemblea ordinaria per l'approvazione del bilancio può essere convocata anche oltre i quattro mesi dalla chiusura dell'esercizio sociale ma comunque non oltre i sei mesi.

La presenza nel patrimonio sociale di partecipazioni di controllo in altre società, costituisce particolare esigenza di ritardare la formazione del bilancio, comunque nel termine dei sei mesi.

Art. 8. Costituzione assemblee e validità delle deliberazioni

L'assemblea ordinaria, in prima convocazione, è regolarmente costituita con la presenza di tanti azionisti che rappresentino almeno la metà del capitale sociale.

In seconda convocazione essa è regolarmente costituita qualunque sia la parte di capitale rappresentata.

Le deliberazioni sono prese in ogni caso a maggioranza assoluta di voti.

L'assemblea straordinaria, in prima convocazione, delibera con il voto favorevole di tanti azionisti che rappresentino più della metà del capitale sociale.

In seconda convocazione essa delibera con il voto favorevole di tanti azionisti che rappresentino più del terzo del capitale sociale.

Sono fatte salve le particolari maggioranze nei casi espressamente previsti dalla legge.

Art. 9. Presidenza dell'assemblea

L'assemblea è presieduta dall'amministratore unico o dal presidente del consiglio di amministrazione o, in mancanza, dal vice presidente o, in mancanza dalla persona designata dai presenti.

Nei casi di legge, o quando ciò è ritenuto opportuno dal presidente dell'assemblea, il verbale è redatto da un notaio designato dallo stesso presidente.

Titolo IV - Amministrazione

Art. 10. Organo amministrativo

La società è amministrata da un amministratore unico o da un consiglio di amministrazione composto da un minimo di tre ad un massimo di cinque membri.

Gli amministratori possono anche non essere azionisti e durano in carica per il tempo stabilito dall'assemblea all'atto della nomina e, comunque, per un periodo non superiore a tre anni; essi possono essere rieletti.

La loro cessazione, sostituzione, decadenza e revoca sono regolate a norma di legge.

Qualora, per dimissioni od altre cause, venisse a mancare la maggioranza degli amministratori di nomina assembleare, l'intero consiglio si intenderà dimissionario e si dovrà convocare al più presto l'assemblea per le nuove nomine.

Art. 11. Poteri dell'organo amministrativo

All'amministratore unico o al consiglio di amministrazione spettano tutti i più ampi poteri di ordinaria e straordinaria amministrazione e di disposizione che non siano riservati inderogabilmente dalla legge all'assemblea degli azionisti fatte salve per l'amministratore unico eventuali limitazioni.

Il consiglio può, nei limiti di legge, delegare ad uno o più dei suoi membri proprie attribuzioni.

Agli amministratori possono dall'assemblea essere attribuite le facoltà di aumentare il capitale sociale e/o emettere obbligazioni anche convertibili ai sensi degli articoli 2443 e 2420 ter del codice civile.

Art. 12. Cariche sociali

Il consiglio di amministrazione, allorché non vi abbia provveduto l'assemblea, nomina il presidente; può altresì nominare un vice presidente e uno o più amministratori delegati.

Le cariche di presidente e di vice presidente e la carica di amministratore delegato possono cumularsi nella stessa persona.

Il consiglio può nominare, nel proprio seno, un comitato esecutivo, composto dal numero di membri che crederà di stabilire.

Il presidente e gli amministratori delegati fanno parte, di diritto, del comitato esecutivo.

Il comitato esecutivo è investito di tutte le attribuzioni che ad esso saranno delegate dal consiglio di amministrazione, ferma l'esclusione di quelle vietate per legge dall'ultimo periodo dell'art. 2381 del codice civile.

Art. 13. Firma e rappresentanza sociale

La firma e la rappresentanza della società di fronte ai terzi ed in giudizio spettano all'amministratore unico il quale può così compiere tutti gli atti che rientrano nell'oggetto sociale, salvo le limitazioni di legge e quelle eventualmente fissate dall'assemblea, con facoltà di nominare e revocare procuratori, determinandone i poteri.

Nel caso in cui la società sia amministrata da un consiglio di amministrazione la firma e la rappresentanza della società spettano al presidente e, ove nominati, al vice presidente e agli amministratori delegati nell'ambito e per l'esercizio dei poteri loro conferiti ed inoltre per l'esecuzione delle deliberazioni del consiglio e del comitato esecutivo, se nominato, e in giudizio.

Art. 14. Riunioni del consiglio di amministrazione

Il consiglio di amministrazione deve essere convocato, in Italia, mediante lettera raccomandata, telegramma, telefax o posta elettronica da inviarsi a cura del presidente o del vice presidente o di un amministratore delegato, cinque giorni prima della riunione, salvo i casi di urgenza.

Anche in mancanza di convocazione o in caso di convocazione irregolare, il consiglio si considera validamente riunito se sono presenti tutti gli amministratori ed i sindaci effettivi ed esiste unanime accordo sulle materie da trattare.

Le adunanze sono presiedute dal presidente o dal vice presidente o da un amministratore delegato o, in mancanza, dall'amministratore presente più anziano di età.

Per la validità delle delibere del consiglio di amministrazione sono necessarie la presenza ed il voto favorevole della maggioranza degli amministratori in carica.

E' ammessa la possibilità che le adunanze del consiglio di amministrazione si tengano per teleconferenza o videoconferenza, a condizione che tutti i partecipanti possano essere identificati e sia loro consentito di seguire la discussione, di intervenire in tempo reale alla trattazione degli argomenti affrontati e di ricevere, trasmettere o visionare documenti; verificandosi tali presupposti, il consiglio si considera tenuto nel luogo in cui si trova il presidente e dove deve pure trovarsi il segretario della riunione, onde consentire la stesura e la sottoscrizione del verbale sul relativo libro.

Titolo V - Collegio sindacale

Art. 15. Sindaci

Il collegio sindacale è composto di tre sindaci effettivi e due supplenti che durano in carica per un triennio e sono rieleggibili.

Titolo VI - Bilancio ed utili

Art. 16. Esercizio sociale

L'esercizio sociale si chiude il 31 dicembre di ogni anno.

Art. 17. Ripartizione degli utili

Gli utili netti di esercizio, dedotto il 5% da destinare alla riserva legale fino a che questa non abbia raggiunto il quinto del capitale sociale, si ripartiscono tra gli azionisti in proporzione alle azioni possedute, salvo diversa destinazione deliberata dall'assemblea.

Art. 18. Pagamento dei dividendi

Il pagamento dei dividendi sarà fatto presso le casse sociali ed entro il termine che verrà annualmente fissato.

I dividendi non ritirati entro cinque anni (5) si intendono prescritti a favore della società.

Titolo VII - Norme finali

Art. 19. Domicilio degli azionisti

Per domicilio di ogni azionista nei rapporti con la società si intende quello risultante dal libro soci.

Art. 20. Disposizioni generali

Per quanto non previsto dal presente statuto, si fa riferimento alle norme di legge.»

Huitième résolution

L'assemblée décide de confirmer pour une durée de trois ans à compter de ce jour les mandats des administrateurs ci-après désignés, avec les pouvoirs prévus dans le nouveau texte des statuts, à savoir:

1) Monsieur Maurice Turrettini, avocat, né à Genève (Suisse), le 2 mars 1961, demeurant à CH-1211 Genève 11 (Suisse), rue de la Hesse, 8-10, de nationalité suisse.

2) Monsieur Ermes Tonsi, clerc d'avocat, né à Genève (Suisse), le 9 mai 1962, demeurant à CH-1227 Carouge (Suisse), avenue Praille, 40, de nationalité suisse.

3) Monsieur Mario Pia, commercialiste, né à Torino (Italie), le 28 février 1936, demeurant à I-10121 Torino (Italie), Corso Matteotti, 49, de nationalité italienne, code fiscal PIA MRA 36B28 L219A, Président.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de nommer en qualité de réviseurs aux comptes, pour une durée de trois ans à compter de ce jour, les personnes ci-après désignées:

1) Monsieur Franco Barolo, revisore ufficiale dei conti (G.U.U. 31bis 4° série spéciale DEL 21 avril 1995), né à Manta (Italie), le 13 décembre 1949, demeurant à Torino (Italie), Corso Matteotti, 49, de nationalité italienne, code fiscal BRL FNC 49T13 E894Z, Président.

2) Madame Paola Lucia Giordano, revisore ufficiale dei conti (G.U.U. 31bis 4° série spéciale DEL 21 avril 1995), née à Asti (Italie), le 30 avril 1962, demeurant à Asti (Italie), Via E. Filiberto, 23, de nationalité italienne, code fiscal GRD PLC 62D70 A479Z, Réviseur effectif.

3) Monsieur Vincenzo Gambaruto, revisore ufficiale dei conti (G.U.N. 100 4° série spéciale DEL 17 décembre 1999), né à Torino (Italie), le 23 décembre 1969, demeurant à Torino (Italie), Corso Stati Uniti, 15, de nationalité italienne, code fiscal GMB VCN 69T23 L219V, Réviseur effectif.

4) Monsieur Gian Pio Villata, revisore ufficiale dei conti (G.U.U. 31bis 4° série spéciale DEL 21 avril 1995), né à Torino (Italie), le 15 janvier 1964, demeurant à Torino (Italie), Via Lamarmora, 61, de nationalité italienne, code fiscal VLL GNP 64A15 L219I, Réviseur suppléant.

5) Madame Anna Lisa Musso, revisore ufficiale dei conti (G.U.N. 100 4° série spéciale DEL 17 décembre 1999), née à Torino (Italie), le 21 mai 1967, demeurant à Pralormo (Italie), Via Roma 39/8, de nationalité italienne, code fiscal MSS NLS 67E61 L219C, Réviseur suppléant.

L'assemblée décide que les émoluments des réviseurs effectifs seront fixés en accord avec les tarifs professionnels des «Dottori Commercialisti» en vigueur en Italie.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les comparants prémentionnés ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Fever, L. Rumor, C. François, M. Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2003, vol. 141S, fol. 68, case: 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2003.

M. Thyès-Walch.

(010378.3/233/250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

EASIT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8805 Rambrouch, 33, rue Principale.

R. C. Diekirch B 5.288.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06639, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 30 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 29 janvier 2004.

Signature.

(900444.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 30 janvier 2004.

CITI INVESTMENTS S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 41.743.

Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la société CITI INVESTMENTS S.A. en liquidation, tenue au siège social en date du 27 novembre 2003 que les actionnaires, à l'unanimité des voix, après avoir entendu le rapporteur du liquidateur, ont pris les résolutions suivantes:

1) Nomination de KPMG AUDIT demeurant au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg comme Commissaire à la liquidation.

2) La date de l'assemblée de clôture de la liquidation est fixée au 31 décembre 2003 et aura comme ordre du jour:

1- Le rapport de Commissaire à la liquidation;

2- La décharge à donner au liquidateur et au Commissaire à la liquidation;

3- La clôture de la liquidation;

4- La désignation de l'endroit où seront conservés les livres et les documents sociaux durant cinq ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Liquidateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2004, réf. LSO-AM07751. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010803.2//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2004.

DUVEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 73.842.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le trente décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de DUVEL S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social à Luxembourg, 38, boulevard Joseph II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 73.842, constituée suivant acte notarié du 10 janvier 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 271 du 10 avril 2000.

La Société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 24 décembre 2003, non encore publié au Mémorial.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Enzo Liotino, directeur, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Gilbert Divine, fondé de pouvoir, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Elisabeth Fernandes, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1.- Rapport du commissaire à la liquidation.
- 2.- Décharge à donner aux liquidateur et commissaire à la liquidation.
- 3.- Clôture de la liquidation.
- 4.- Fixation du lieu de la conservation des livres et pièces de la société.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, établi par Monsieur Aloyse Scherer, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle à Luxembourg, nommé à ces fonctions suivant assemblée générale des actionnaires de la Société, tenue sous seing privé, le 29 décembre 2003, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire à la liquidation, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires donne décharge pleine et entière au liquidateur, Monsieur Enzo Liotino, directeur, avec adresse professionnelle à Luxembourg, et au commissaire à la liquidation, pour l'accomplissement leurs activités respectives de liquidation de ladite Société.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires prononce la clôture de la liquidation de la Société.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au siège social de la Société, de même qu'y resteront consignés les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés et dont la remise n'aurait pu leur être faite.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition du présent procès-verbal pour procéder utilement aux publications exigées par l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et aux autres mesures que les circonstances exigeront.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: E. Liotino, G. Divine, E. Fernandes, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 janvier 2004, vol. 881, fol. 91, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 janvier 2004.

J.-J. Wagner.

(010341.3/239/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

VIRTBAUER & FISCHER A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 40, route de Clervaux.

R. C. Diekirch B 91.907.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2004, réf. LSO-AM07264, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 30 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(900450.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 30 janvier 2004.

MIROIR PROPERTY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 98.297.

Election - gérant

It results from a resolution of the sole member taken on 13 January 2004 that Mr Vincent Bourgois, has been appointed Class B manager of the company with immediate effect for an indefinite period.

As a result the Board of managers is composed as follows:

Class A managers:

- Mr David Floyd, with professional address at MERRILL LYNCH GLOBAL PRINCIPAL INVESTMENTS, 4, World Financial Center, 9th Floor, New York, NY 10080, U.S.A.

- Mr Carl Maes, with professional address at MERRILL LYNCH FINANCIAL CENTER, 2 King Edward Street, London, EC1A 1HQ, United Kingdom.

Class B manager:

- Mr Vincent Bourgois, with professional address at 223, rue Saint-Honoré, 75001 Paris, France.

Class C manager:

- Mr Guy Harles, with professional address at L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme, Grand Duchy of Luxembourg.

Suit la traduction en français:

Il résulte d'une résolution de l'associé unique prise le 13 janvier 2004, que M. Vincent Bourgois a été nommé gérant, de Catégorie B de la société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Il en résulte que le conseil de gérance se compose comme suit:

Gérants de Catégorie A:

- M. David Floyd, avec adresse professionnelle à MERRILL LYNCH GLOBAL PRINCIPAL INVESTMENTS, 4, World Financial Center, 9th Floor, New York, NY 10080, Etats-Unis.

- M. Carl Maes, avec adresse professionnelle à MERRILL LYNCH FINANCIAL CENTER, 2 King Edward Street, London, EC1A 1HQ, Royaume-Uni.

Gérant de Catégorie B:

- M. Vincent Bourgois, avec adresse professionnelle à 223, rue Saint-Honoré, 75001 Paris, France.

Gérant de Catégorie C:

- M. Guy Harles, avec adresse professionnelle à L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme, Grand-Duché du Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2004.

MIROIR PROPERTY, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06626. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011137.3/250/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2004.

VALDEZ INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 49.212.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le trente décembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg

«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de SPARTACUS PORTFOLIO S.A., ayant son siège social à Panama (République de Panama);

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme VALDEZ INVESTMENT S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 49.212, a été constituée suivant acte reçu le 25 octobre 1994, publié au Mémorial C numéro 57 du 4 février 1995.

II.- Que le capital social de la société anonyme VALDEZ INVESTMENT S.A., prédésignée, s'élève actuellement à 1.250.000,- francs luxembourgeois, représenté par 1.000 actions de 1.250,- francs luxembourgeois chacune, chacune intégralement libérée.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société VALDEZ INVESTMENT S.A.

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, commissaire de surveillance et directeurs de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de VALDEZ INVESTMENT S.A.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2004, vol. 142S, fol. 17, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2004.

J. Elvinger.

(010967.3/211/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2004.

VOBITRADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 70.465.

EXTRAIT

Il résulte d'un conseil d'administration du 4 décembre 2003 que Monsieur Francesco Pilli, directeur demeurant à Milan, a été coopté administrateur en remplacement de Monsieur Paolo Rossi, démissionnaire. Il terminera le mandat de son prédécesseur. La prochaine assemblée générale des actionnaires ratifiera cette cooptation

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2004, réf. LSO-AM07297. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010797.3/727/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2004.

ADDENDA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 66.947.

L'an deux mille trois, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée ADDENDA S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, Bvd du Prince Henri, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 66.947,

constituée par acte du 4 novembre 1998 reçu par le notaire soussigné, publié au Mémorial C-1999, page 962, et les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 1^{er} juin 2001, publié au Mémorial C de 2001, page 57708,

avec un capital social souscrit fixé à EUR 133.900 (cent trente-trois mille neuf cents Euro), représenté par 26.000 (vingt-six mille) actions d'une valeur nominale de EUR 5,15 (cinq Euro et quinze Cents) chacune, entièrement souscrites et libérées.

L'assemblée est présidée par Mr Luca Checchinato, employé privé, Luxembourg, 19-21, Bvd du Prince Henri.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mr Fabrice Rota, employé privé, Luxembourg, 19-21, Bvd du Prince Henri.

L'assemblée désigne comme scrutateur Mme Corinne Watteyne, employée privée, Luxembourg, 19-21, Bvd du Prince Henri.

Les actionnaires présents et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les 26.000 (vingt-six mille) actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment présentes à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. En vue de compenser des pertes réalisées au 31 décembre 2002 d'un montant de EUR 69.490,72, sur le vu du bilan de la société relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2002, réduction et augmentation de capital d'un même montant par la réduction et l'augmentation correspondante de la valeur nominale des actions existantes, l'augmentation de capital étant à souscrire par les anciens actionnaires au prorata des actions détenues et à libérer entièrement en espèces.

2. Divers

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé du Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale, en vue de compenser des pertes réalisées au 31 décembre 2002 d'un montant de EUR 69.490,72 (soixante-neuf mille quatre cent quatre-vingt-dix Euros soixante-douze Cents), sur le vu du bilan de la société relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2002,

décide de réduire et d'augmenter le capital d'un même montant au moyen de la réduction et de l'augmentation correspondante de la valeur nominale des actions existantes,

la réduction de capital social à concurrence d'un montant EUR 69.490,72 (soixante-neuf mille quatre cent quatre-vingt-dix Euros soixante-douze Cents) étant faite pour compenser des pertes reportées d'un même montant figurant au bilan clos au 31 décembre 2002;

et l'augmentation de capital d'un même montant de EUR 69.490,72 (soixante-neuf mille quatre cent quatre-vingt-dix Euros soixante-douze Cents) étant souscrite par les anciens actionnaires de la société au prorata des actions détenues, plus amplement renseignés sur la prédite liste de présence, savoir la société ESSETI S.A. représentée par Messieurs Luca Checchinato et Jean-Pierre Verlaine, et M. Richard Marck en son nom personnel,

et libérées entièrement par ces mêmes actionnaires au prorata des actions détenues dans la société, par un versement en espèces de EUR 69.490,72 (soixante-neuf mille quatre cent quatre-vingt-dix Euros soixante-douze Cents), ainsi que cela résulte d'un certificat bancaire remis au notaire instrumentaire

La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription

La preuve de l'existence des pertes reportées au 31 décembre 2002, ayant été donnée au notaire instrumentaire par la production des comptes annuels de la société au 31 décembre 2002, dûment approuvés par l'assemblée générale annuelle en date du 11 décembre 2003, et dont une copie est jointe en annexe au présent acte,

Suite à la présente opération d'assainissement l'article 5 relatif au capital social de la société reste inchangé.

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Le montant au moins approximatif, des frais dépenses rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, est évalué approximativement à EUR 1.900,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en français, langue connue des comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: L. Checchinato, F. Rota, C. Watteyne, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2004, vol. 20CS, fol. 10, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2004

J. Delvaux.

(011115.3/208/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2004.

UTCA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 48.367.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2004, réf. LSO-AM05668, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

UTCA FINANCE S.A.

Signature

(009972.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

TEOFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 44.727.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2004, réf. LSO-AM05663, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

TEOFIN S.A.

Signature

(009973.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

LITTLE MAMI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 62.943.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2004, réf. LSO-AM05658, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

LITTLE MAMI S.A.

Signature

(009974.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

COMTY INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 81.931.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2004, réf. LSO-AM05655, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

COMTY INVEST S.A.

Signature

(009975.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

GIACOMINI INVESTIMENTI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 74.273.

L'an deux mille trois, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée GIACOMINI INVESTIMENTI S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 23, Avenue Monterey, inscrite au registre aux firmes sous la section B et le numéro 74.273, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 11 février 2000, publié au Mémorial C - 2000, page 17697.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 31 décembre 2002, publié au Mémorial C de 2003, page 9451.

L'assemblée des actionnaires est présidée par M. Sandro Capuzzo, employé privé, Luxembourg, 23, Avenue Monterey.

Le Président désigne comme secrétaire Mme Roberta Masson, employée privée, Luxembourg, 23, Avenue Monterey.

L'assemblée des actionnaires désigne comme scrutateur M. Sandro Capuzzo, précité.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle, après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Suivant la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'entière du capital social souscrit sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, laquelle peut valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. En vue de compenser des pertes constatées au 30 novembre 2003 d'un montant de EUR 13.849.512,30 (treize millions huit cent quarante-neuf mille cinq cent douze Euro et trente Centimes), sur le vu d'un bilan intermédiaire de la société au 30 novembre 2003, augmentation et réduction de capital d'un même montant par l'augmentation et la réduction correspondante de la valeur nominale des actions existantes, l'augmentation de capital étant à souscrire par les anciens actionnaires au prorata des actions détenues et à libérer entièrement en espèces.

2. Divers

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale, en vue de compenser des pertes constatées au 30 novembre 2003 d'un montant de EUR 13.849.512,30 (treize millions huit cent quarante-neuf mille cinq cent douze Euro et trente Centimes), sur le vu d'un bilan intermédiaire de la société au 30 novembre 2003,

décide d'augmenter et de réduire le capital d'un même montant de EUR 13.849.512,30 (treize millions huit cent quarante-neuf mille cinq cent douze Euro et trente Centimes), par l'augmentation et la réduction correspondante de la valeur nominale des actions existantes,

l'augmentation étant souscrite par les actuels actionnaires de la société, plus amplement renseignés sur la prédite liste de présence, au prorata des actions détenues, ici représentés par Mr Sandro Capuzzo, préqualifié, en vertu des procurations annexées à la susdite liste de présence,

et libérées entièrement par ces mêmes actionnaires au prorata des actions détenues dans la société, par un versement en espèces de EUR 13.849.512,30 (treize millions huit cent quarante-neuf mille cinq cent douze Euro et trente Centimes), ainsi que cela résulte d'un certificat bancaire remis au notaire instrumentaire.

La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription et de libération.

La preuve de l'existence des pertes constatées à été donnée au notaire instrumentaire par la remise:

° d'un bilan intermédiaire au 30 novembre 2003,

° du rapport du Commissaire de la société, savoir la société FIN-CONTROLE S.A., avec siège social à Luxembourg, 13, rue Beaumont, daté du 31 décembre 2003, lequel reste joint en annexe.

Suite à la présente opération d'assainissement, l'article 5 relatif au capital social de la société reste inchangé à EUR 5.032.000.

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Déclaration - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'Article 26 de la loi 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant au moins approximatif, des frais dépenses rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital est évalué approximativement à EUR 11.600,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en français, langue connue des comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: S. Capuzzo, R. Masson, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2004, vol. 19CS, fol. 93, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2004.

J. Delvaux.

(011117.3/208/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2004.

ARTOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 80.799.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2004, réf. LSO-AM05651, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

ARTOS S.A.

Signature

(009976.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

MIROIR HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 98.296.

Election - gérant

It results from a general meeting of members held on 13 January 2004 that Mr Vincent Bourgois has been appointed Class B manager of the company with immediate effect for an indefinite period.

As a result the Board of managers is composed as follows:

Class A managers:

- Mr David Floyd, with professional address at MERRILL LYNCH GLOBAL PRINCIPAL INVESTMENTS, 4, World Financial Center, 9th Floor, New York, NY 10080, U.S.A.
- Mr Carl Maes, with professional address at MERRILL LYNCH FINANCIAL CENTER, 2 King Edward Street, London, EC1A 1HQ, United Kingdom.

Class B manager:

- Mr Vincent Bourgois, with professional address at 223, rue Saint-Honoré, 75001 Paris, France.

Class C manager:

- Mr Guy Harles, with professional address at L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme, Grand Duchy of Luxembourg.

Suit la traduction en français:

Il résulte d'une assemblée générale des associé du 13 janvier 2004, que M. Vincent Bourgois a été nommé gérant de Catégorie B de la société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Il en résulte que le conseil de gérance se compose comme suit:

Gérants de Catégorie A:

- M. David Floyd, avec adresse professionnelle à MERRILL LYNCH GLOBAL PRINCIPAL INVESTMENTS, 4, World Financial Center, 9th Floor, New York, NY 10080, Etats-Unis.
- M. Carl Maes, avec adresse professionnelle à MERRILL LYNCH FINANCIAL CENTER, 2 King Edward Street, London, EC1A 1HQ, Royaume-Uni.

Gérant de Catégorie B:

- M. Vincent Bourgois, avec adresse professionnelle à 223, rue Saint-Honoré, 75001 Paris, France.

Gérant de Catégorie C:

- M. Guy Harles, avec adresse professionnelle à L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme, Grand-Duché du Luxembourg.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2004.

MIROIR HOLDINGS, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06625. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011140.3/250/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2004.

AZURRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 71.687.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration, qui s'est tenu au siège social à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire, le Conseil décide de transférer le siège social à partir du 1^{er} janvier 2004 du 42, Grand-rue, L-1660 Luxembourg au Forum Royal, boulevard Royal, 25C, 4^o étage à L-2449 Luxembourg.

Pour inscription - réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06508. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009982.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

KING CHARTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 71.708.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration, qui s'est tenu au siège social, le 2 décembre 2003 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire, le Conseil décide de transférer le siège social à partir du 1^{er} janvier 2004 du 42, Grand-rue, L-1660 Luxembourg au Forum Royal, boulevard Royal, 25C, 4^o étage à L-2449 Luxembourg.

Pour inscription - réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06248. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009984.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

COFIDE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 65.604.

In the year two thousand three, on 30th December.

Before us, Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg,

There appeared for an extraordinary general meeting (the «Meeting») of the shareholders of COFIDE INTERNATIONAL S.A., a société anonyme incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26, Boulevard Royal L-2449 in Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under the number B 65.604,

constituted by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, on 24th July, 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 745 dated 15th October, 1998 (the «Company»),

which articles of association of the Company (the «Articles») have been amended pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed, on 19th January, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1050 dated 22nd November, 2001 and pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed, on 20th February, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 826 dated 29th September, 2001:

1) Ms. Franca Segre, company director, residing in Turin (10129), Via Valeggio 41 (Italy), hereby represented by Mrs. Monica Porfilio, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Turin, on 19th December 2003;

2) COFIDE S.p.A., a Società per Azioni with registered office in Turin (10129), Via Valeggio 41 (Italy), hereby represented by Mrs. Monica Porfilio, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Milan, on 19th December 2003;

which proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Meeting was opened at 3.30 p.m. with Mr Pierluigi Ferrero, Company Director, residing in Ivrea (Turin), Via Germane 9A, as Chairman,

who thereafter, appointed Mrs. Monica Porfilio, prenamed, as Secretary.

The Meeting elected Olivier Henrion, residing in Aubange, rue le Bochet 38, as Scrutineer (the Chairman, the Secretary and the Scrutineer constituting together the «Bureau»).

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to act that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that 50,000 (fifty thousand) shares with a par value of 10 (ten euros) each, representing the entirety of the share capital of the Company of 500,000 (five hundred thousand euros) are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced.

The attendance list, signed by the proxy holder of the appearing persons, the members of the Bureau and the notary, shall remain attached to the present deed together with the proxies to be filed with the registration authorities.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Approval of the Company's interim financial statements for the period ended 30 November, 2003, showing cumulated losses of Euro 7,469,584.69.

2. Resolutions on the continuation of the Company's operation in accordance with article 100 of the law 10 August 1915, as amended, and on the Shareholders' contributions in proportion to their current shareholding in the capital of the Company, in order to compensate the losses of the Company, as follows:

* to decrease the «other distributable reserve» by an amount of Euro 2,574,524.76, bringing it from its current amount of Euro 2,574,524.76 to Euro «0» (zero euro), thus absorbing entirely the loss brought forward of Euro 1,450,965.04 and partially the loss for the period ended on 30 November 2003, that is consequently reduced by an amount of Euro 1,123,559.72 i.e. from Euro 6,018,619.65 to Euro 4,895,059.93;

* to increase the share capital by an amount of Euro 4,395,059.93 bringing its current amount from Euro 500,000.00 to Euro 4,895,059.93;

* to decrease the share capital by an amount of Euro 4,895,059.93 bringing its current amount from Euro 4,895,059.93 to Euro «0» (zero euro), thus absorbing the residual losses of the Company as at 30 November 2003;

* to increase the share capital by an amount of Euro 500,000.00 in order to reconstitute the share capital to the original amount of Euro 500,000.00.

The Chairman illustrates the financial statements and the Board of Director's report on the Company's activity for the period ended 30th November, 2003. A copy thereof will be filed with the Minutes of the Meeting, together with the relevant audit report established by the statutory auditor of the Company, dated 16th December, 2003.

Then the Chairman requests the Meeting to approve the financial statements as at 30th November, 2003, showing a net deficit of Euro 4,395,059.93 resulting from a share capital of Euro 500,000.00; other distributable reserve of Euro 2,574,524.76; losses brought forward of Euro 1,450,965.04; and a loss for the period ended 30th November 2003, of Euro 6,018,619.65.

First resolution

Upon motion duly made and seconded the Meeting unanimously resolves the interim financial statements of the Company as at 30th November, 2003.

The Chairman illustrates the second item of the agenda and with reference to the article 100 of the law of 10th August, 1915, as amended, requests the Meeting to resolve on the continuation of the activity of the Company and on the most appropriate measures to be undertaken in order to compensate the losses of the Company.

Second resolution

Upon motion duly made and seconded the Meeting unanimously resolves:

a) that the activity of the Company be continued; and

b) in order to cover the losses as stated in the interim financial statements as at 30th November, 2003, duly approved:

- to decrease the «other distributable reserve» by an amount of Euro 2,574,524.76 bringing it from its current amount of Euro 2,574,524.76 to Euro «0» (zero euro), thus absorbing entirely the loss brought forward of Euro 1,450,965.04 and partially the loss for the period ended 30th November 2003 that is consequently reduced by an amount of Euro 1,123,559.72 i.e. from Euro 6,018,619.65 to Euro 4,895,059.93;

- to increase the share capital by an amount of Euro 4,395,059.93 bringing its current amount of Euro 500,000.00 to Euro 4,895,059.93;

- to decrease the share capital by an amount of Euro 4,895,059.93 bringing it from its current amount of Euro 4,895,059.93 to Euro «0» (zero euro), thus absorbing the losses of the Company as at 30th November 2003;

- to increase the share capital so reduced by an amount of Euro 500,000.00 in order to reconstitute the share capital to the original amount of Euro 500,000.00.

The subscription of the increases of share capital by the appearing shareholders in proportion to their existing share holding and the payment of the above indicated amounts of Euro 4,895,059.93 has been evidenced to the undersigned notary on the basis of the proxy of the shareholders and a blocking certificate (certificat de blocage).

There being no further business on the agenda the Meeting was adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing parties, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the appearing party, said proxyholders signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le 30 décembre.

Par devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu pour une assemblée générale extraordinaire (ci-après l'«Assemblée») des actionnaires de COFIDE INTERNATIONAL S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.604.

Constitué suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire, de résidence à Luxembourg, en date du 24 juillet 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 15 octobre 1998 sous le numéro 745 ci-après, la «Société»,

Et dont les statuts (ci-après, les «Statuts») ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, sus-mentionné, en date du 19 janvier 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 22 novembre 2001

sous le numéro 1050, ainsi que suivant un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, en date du 20 février 2001 sous le numéro 826:

1. Mme Franca Segre, administratrice de sociétés, demeurant à Turin (10129), Via Valeggio 41 (Italie), ici représentée par Mme Monica Porfilio, employée privée, demeurant à Luxembourg, 11/A Boulevard du Prince Henri, en vertu d'une procuration donnée à Turin en date du 19 décembre 2003;

2. COFIDE S.p.A., une Società per azioni avec siège social à Turin (10129), Via Valeggio 41 (Italie), ici représentée par Mme Monica Porfilio, employée privée, demeurant à Luxembourg, 11A Boulevard du Prince Henri, en vertu d'une procuration donnée à Milan en date du 19 décembre 2003;

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par les mandataires des comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La séance a été ouverte à 15.30 heures sous la présidence de Monsieur Pierluigi Ferrero, administrateur de sociétés, demeurant à Ivrea (Turin), Via Germane 9A,

qui a désigné comme secrétaire Mme Monica Porfilio, précitée.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Olivier Henrion, demeurant à Aubange, rue le Bochet 38, (le Président, le Secrétaire et le Scrutateur formant ensemble le «Bureau»).

Le Bureau étant ainsi constitué, Monsieur le Président, a exposé et a prié le notaire d'acter:

I. Qu'il résulte de la liste de présence établie et signée par les membres du Bureau que 50.000 (cinquante mille) actions ayant une valeur nominale de Euro 10 (dix euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société s'élevant à Euro 500.000 (cinq cent mille euros) sont dûment représentées à l'Assemblée qui est dès lors valablement constituée et peut délibérer sur les points portés à l'ordre du jour, tels que repris ci-après.

La liste de présence qui a été signée par les mandataires des actionnaires représentés à l'Assemblée, les membres du Bureau et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour y être soumise avec les procurations aux formalités d'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

* Approbation des comptes intérimaires de la Société au 30 novembre 2003;

* Décision sur la continuation des activités de la Société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée; et décision sur la contribution des actionnaires afin de compenser les pertes de la Société, en proportion à leur participation existante, comme suit:

- de diminuer les «autres réserves distribuables» d'un montant de Euro 2.574.524,76 pour le ramener de son montant actuel de Euro 2.574.524,76 à Euro «0» (zéro euro), donc en absorbant l'entièreté des pertes reportées de Euro 1.450.965,04 et partiellement la perte pour la période jusqu'au 30 novembre 2003 qui est consécutivement réduit par un montant de Euro 1.123.559,72 i.e. de Euro 6.018.619,05 à Euro 4.895.059,93;

- d'augmenter le capital social par un montant de Euro 4.395.059,93 pour le porter de son montant actuel de Euro 500.000,00 à Euro 4.895.059,93;

- de réduire le capital social par un montant de Euro 4.895.059,93 afin de le ramener de son montant actuel de Euro 4.895.059,93 à Euro «0» (zéro euro), en absorbant les restantes pertes reportées de la Société au 30 novembre 2003;

- d'augmenter le capital social par un montant de Euro 500.000,00 afin de reconstituer le capital social à son montant d'origine de Euro 500.000,00.

Le Président expose les comptes intérimaires de la Société et le rapport du Conseil d'Administration pour la période allant jusqu'au 30 novembre 2003. Une copie de ces documents sera déposée ensemble avec les minutes de la présente Assemblée, avec le rapport d'audit établi par le commissaire aux comptes de la Société, daté du 16 décembre 2003.

Ensuite, le Président demande à l'Assemblée d'approuver les comptes intérimaires au 30 novembre 2003, lesquels renseignent un déficit net de Euro 4.395.059,93 qui découle d'un capital social de Euro 500.000,00; d'autres réserves distribuables de Euro 2.574.524,76; de pertes reportées de Euro 1.450.965,04 et d'une perte courante de l'exercice au 30 novembre 2003 de Euro 6.018.619,65.

Première résolution

Après cet exposé, l'Assemblée décide, à l'unanimité, d'approuver les comptes intérimaires de la Société au 30 novembre 2003.

Le Président expose ensuite le deuxième point à l'ordre du jour portant sur la décision de continuer les activités de la Société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ainsi que sur les moyens les plus appropriés pour compenser les pertes de la Société.

Deuxième résolution

Après cet exposé, l'Assemblée décide, à l'unanimité:

b) de continuer les activités de la Société; et

c) afin de compenser les pertes de la Société, telles que constatées dans les comptes intérimaires au 30 novembre 2003, dûment approuvés:

- de diminuer les «autres réserves distribuables» d'un montant de Euro 2.574.524,76 pour le ramener de son montant actuel de Euro 2.574.524,76 à Euro «0» (zéro euro), donc en absorbant l'entièreté des pertes reportées de Euro 1.450.965,04 et partiellement la perte pour la période jusqu'au 30 novembre 2003 qui est consécutivement réduit par un montant de Euro 1.123.559,72 i.e. de Euro 6.018.619,05 à Euro 4.895.059,93;

- d'augmenter le capital social par un montant de Euro 4.395.059,93 pour le ramener de son montant actuel de Euro 500.000,00 à Euro 4.895.059,93;

- de réduire le capital social par un montant de Euro 4.895.059,93 afin de le ramener de son montant actuel de Euro 4.895.059,93 à Euro «0» (zéro euro), en absorbant les restantes pertes reportées de la Société au 30 novembre 2003;

- d'augmenter le capital social ainsi réduit par un montant de Euro 500.000,00 afin de reconstituer le capital social à son montant d'origine de Euro 500.000,00.

La souscription des augmentations de capital par les actionnaires comparants en proportion des actions qu'ils détiennent et le paiement des montants indiqués ci-dessus de Euro 4.895.059,93 au total, a été prouvé au notaire instrumentaire au moyen de la procuration des actionnaires et d'un certificat de blocage.

Plus rien de figurant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête des parties comparantes, que le présent acte est établi en anglais, suivi d'une traduction française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de distorsions entre la version anglaise et la traduction française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du Bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Ferrero, M. Porfilio, O. Henrion, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2004, vol. 20CS, fol. 5, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2004

J. Delvaux.

(011122.3/208/185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2004.

SASHA MARITIME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 82.544.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration, qui s'est tenu au siège social, le 3 décembre 2003 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire, le Conseil décide de transférer le siège social à partir du 1^{er} janvier 2004 du 42, Grand-rue, L-1660 Luxembourg au Forum Royal, boulevard Royal, 25C, 4^o étage à L-2449 Luxembourg.

Pour inscription - réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06264. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009985.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

CEDPC S.A., COMPAGNIE EUROPEENNE DE DEVELOPPEMENT ET DE PROMOTION CULTURELS, Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 84.231.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 13 janvier 2004 qu'ont été nommés nouveaux administrateurs:

- Monsieur Nicolas Schaeffer, avocat, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve,

- Monsieur Claude Geiben, avocat, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve,

- Monsieur Giuseppe Cosentino, avocat, demeurant à Rome (Italie), Via Cattaro, 28.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Giovanni Peluso, avocat, avec adresse professionnelle à I-00185 Rome, 11, Via Parigi, n'a pas été renouvelé.

Le mandat des administrateurs nouvellement élus viendra à échéance lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes clôturés le 31 décembre 2004.

Luxembourg, le 13 janvier 2004.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

C. Geiben

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2004, réf. LSO-AM07523. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011146.3/535/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2004.

SIDOPA CHARTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 83.120.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration, qui s'est tenu au siège social, le 3 décembre 2003 que:
En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire, le Conseil décide de transférer le siège social à partir du 1^{er} janvier 2004 du 42, Grand-rue, L-1660 Luxembourg au Forum Royal, boulevard Royal, 25C, 4^e étage à L-2449 Luxembourg.

Pour inscription - réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06259. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009987.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

HESMISPHERE SUD SHIPPING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 62.663.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration, qui s'est tenu au siège social, le 2 décembre 2003 que:
En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire, le Conseil décide de transférer le siège social à partir du 1^{er} janvier 2004 du 42, Grand-rue, L-1660 Luxembourg au Forum Royal, boulevard Royal, 25C, 4^e étage à L-2449 Luxembourg.

Pour inscription - réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06541. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009988.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

PRO-VERITATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 71.021.

L'an deux mille trois, le trente décembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PRO-VERITATE S.A., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50 Val Fleuri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 71.021, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 2 août 1999, publié au Mémorial C numéro 780 du 20 octobre 1999

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 120 (cent vingt) actions représentant l'intégralité du capital social (d'un montant de 120.000 EUR), sont représentés à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Décision de mettre en liquidation la société anonyme PRO-VERITATE S.A.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
4. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme liquidateur:

Monsieur Francesco Abbruzzese, employé privé, né à Luxembourg, le 7 juin 1971, demeurant à L-2558 Luxembourg, 3, rue Eugène Schaus.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes de la Société, sauf si la liquidation fait apparaître des fautes dans l'exécution de tâches qui leur incombent.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Uhl, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2004, vol. 142S, fol. 16, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2004.

J. Elvinger.

(011154.3/211/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2004.

LUXYACHTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 52.719.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration, qui s'est tenu au siège social, le 2 décembre 2003 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire, le Conseil décide de transférer le siège social à partir du 1^{er} janvier 2004 du 42, Grand-rue, L-1660 Luxembourg au Forum Royal, boulevard Royal, 25C, 4^o étage à L-2449 Luxembourg.

Pour inscription - réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06535. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009990.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

GI.VA. TRAVEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.

R. C. Luxembourg B 96.656.

Par actes sous seing privé signés en date du 8 décembre 2003, les associés de la société, AURA S.A., ayant son siège social à San Marino, et M. Massimo Varini, demeurant à Reggio Emilia, ont cédé la totalité des parts sociales leur appartenant à la société ORPHEO CONSULTING S.A. établie à Tortola (B.V.I.), Akara Building, 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town.

Il en résulte que la société ORPHEO CONSULTING S.A. est depuis cette date l'associé unique de la société GI.VA. TRAVEL, S.à r.l., celle-ci adoptant la forme de société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2004.

GI.VA. TRAVEL, S.à r.l.

Pour la société

Signature

Le Domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2004, réf. LSO-AM05693. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(010751.3/815/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2004.

XAPATA HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 75.262.

DISSOLUTION

In the year two thousand and three, on the thirtieth of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Mr Hubert Janssen, jurist, residing professionally in Luxembourg

«the proxy»

acting as a special proxy of Mr Stefan Bjarnason residing at Reykjavik (Iceland);

«the principal»

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

I.- That the «société à responsabilité limitée», XAPATA HOLDING, S.à r.l., a limited company having its registered office at L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 75.262, has been incorporated by deed enacted on the 27th of March 2000, published in the Mémorial C number 542 of the 28th of July, 2000.

II.- That the subscribed share capital of the société à responsabilité limitée XAPATA HOLDING, S.à r.l. amounts currently to USD 26,000.-, represented by 1,000 shares having a par value of USD 26 each, fully paid up.

III.- That the principal declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of XAPATA HOLDING, S.à r.l.

IV.- That the principal acquired all shares of the predesignated company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company.

V.- That the principal declares that all the known debts have been paid and that he takes over all assets, liabilities and commitments of the dissolved company and that the liquidation of the company is terminated without prejudice as it assumes all its liabilities.

VI.- That the shareholder's register of the dissolved company has been cancelled.

VII.- That the principal fully discharges the managers for their mandate up to this date.

VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the offices of the dissolved company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi.

L'an deux mille trois, le trente décembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg;

«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Stefan Bjarnason, demeurant à Reykjavik (Islande);

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée XAPATA HOLDING, S.à r.l., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 75.262, a été constituée suivant acte reçu le 27 mars 2000, publié au Mémorial C numéro 542 du 28 juillet 2000.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée XAPATA HOLDING, S.à r.l., prédésignée, s'élève actuellement à USD 26.000,-, représentés par 1.000 parts sociales de USD 26,- chacune, chacune intégralement libérée.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société XAPATA HOLDING, S.à r.l.

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2004, vol. 142S, fol. 16, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2004.

J. Elvinger.

(011155.3/211/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2004.

COTE D'AZUR MARITIME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 85.725.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration, qui s'est tenu au siège social à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire, le Conseil décide de transférer le siège social à partir du 1^{er} janvier 2004 du 42, Grand-rue, L-1660 Luxembourg au Forum Royal, boulevard Royal, 25C, 4^o étage à L-2449 Luxembourg.

Pour inscription - réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06286. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009994.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

MAGIC SHIPPING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 88.496.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration, qui s'est tenu au siège social, le 2 décembre 2003 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire, le Conseil décide de transférer le siège social à partir du 1^{er} janvier 2004 du 42, Grand-rue, L-1660 Luxembourg au Forum Royal, boulevard Royal, 25C, 4^o étage à L-2449 Luxembourg.

Pour inscription - réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06479. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009998.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

PACIX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 66.995.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 30 décembre 2003 que Monsieur Nicolas Schaeffer jr., maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, a été coopté en tant qu'administrateur en remplacement de Mademoiselle Martine Gillardin, démissionnaire.

L'élection définitive de Monsieur Nicolas Schaeffer jr. et la décharge pleine et entière à l'administrateur sortant seront proposées à la prochaine assemblée générale.

Luxembourg, le 30 décembre 2003.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

M. Schaeffer

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2004, réf. LSO-AM07519. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011153.3/535/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2004.

SEALIVE CHARTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 76.403.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration, qui s'est tenu au siège social, le 3 décembre 2003 que:
En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire, le Conseil décide de transférer le siège social à partir du 1^{er} janvier 2004 du 42, Grand-rue, L-1660 Luxembourg au Forum Royal, boulevard Royal, 25C, 4^e étage à L-2449 Luxembourg.

Pour inscription - réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06438. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010000.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

GIROINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 44.566.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 16 avril 2003

Le Conseil d'Administration décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la société du 69, route d'Esch L-1470 Luxembourg, au 6-12, Place d'Armes L-1136 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2004.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06590. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(010743.3/815/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2004.

SériArt S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 86.320.

Le siège social de la SériArt S.A. est dénoncé avec effet immédiat au 31 décembre 2003 à L-6776 Grevenmacher, 2, route Nationale I.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le domiciliataire

COPAL S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM04249. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010761.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2004.

BLACKACRE DENCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 85.579.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 19 janvier 2004, du rapport des Gérants de la société BLACKACRE DENCO, S.à r.l. que les associés ont pris les décisions suivantes pour les comptes annuels du 17 janvier 2003:

1) Décharge accordée au Gérant pour l'exercice du 1^{er} janvier 2003 au 17 janvier 2003:

Mark Neporent

2) Il a été décidé de continuer les activités de la société après la perte de plus de 75% du capital pour l'exercice se terminant au 17 janvier 2003.

3) La perte qui s'élève à EUR 183.147,62 est reportée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BLACKACRE DENCO, S.à r.l.

P. van Baarle

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2004, réf. LSO-AM07754. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010804.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2004.

STRIPE INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 98.074.

Suite à une cession de parts intervenue en date du 22 janvier 2004 entre INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l. et ABN AMRO VENTURES B.V., les 125 parts sociales de la société sont entièrement déte-
nues par ABN AMRO VENTURES B.V.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STRIPE INVESTMENTS, S.à r.l.
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
Gérant
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2004, réf. LSO-AM07760. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010801.3/683/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2004.

YMIR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 49.269.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2004, réf. LSO-AM05317, a été déposé au registre
de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2004.

YMIR S.A.
A. Schaus / A. De Bernardi
Administrateur / Administrateur

(009969.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

PASEA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.
R. C. Luxembourg B 55.117.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2004, réf. LSO-AM05674, a été déposé au re-
gistre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
PASEA S.A.
Signature

(009970.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

TETHYS FINANCIAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 78.414.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social le 28 janvier 2004

- L'assemblée a pris acte de la démission de Monsieur Dean A. Christiansen de son poste d'administrateur indépen-
dant avec effet au 28 janvier 2004.

- L'assemblée a décidé d'accorder pleine et entière décharge à Monsieur Dean A. Christiansen pour l'exercice de son
mandat pour la période allant du 1^{er} janvier 2003 au 28 janvier 2004.

- L'assemblée a nommé Monsieur Orlando Figueroa, demeurant 48, Wall Street, New York 10005, U.S.A., Adminis-
trateur Indépendant en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Le mandat de l'administrateur ainsi nommé
prendra fin le 2 octobre 2006

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
TETHYS FINANCIAL S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2004, réf. LSO-AM07666. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010786.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2004.

ANUBIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 35.928.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2004, réf. LSO-AM05671, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ANUBIA S.A.

Signature

Un mandataire

(009971.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

I.G. INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 66.562.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue au siège social le 31 mai 2003 à 9 heures

A l'unanimité, il a été décidé ce qui suit:

1- Acceptation de la démission de Monsieur Marios Paras-Kevopoulos, né le 7 février 1957 à Londres (GB), demeurant 21, rue de Prés, L-7246 Helmsange, de son poste d'Administrateur.

Décharge pleine et entière lui a été donnée pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

2- Monsieur Marc Frederick, Administrateur de société, né le 4 octobre 1955 à Luxembourg, demeurant 25, Elwengerwee, L-5495 Wintrange est réélu en remplacement.

Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

3- Le siège de la société est transféré au 63-65, rue Merl à L-2146 Luxembourg.

4- Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le Président, le Secrétaire et le Scrutateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature / Signature

Le Président/ Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2004, réf. LSO-AM03147. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010811.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2004.

DYNAMIC INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 77.554.

En date du 28 janvier 2004, REGUS S.A., 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, R.C. B 42.802, a dénoncé avec effet immédiat la convention de services conclue avec la société DYNAMIC INVESTMENTS S.A., R.C. B 77.554.

Pour mentions aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2004.

REGUS LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2004, réf. LSO-AN00098. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011098.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2004.

LAUREENA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 64.295.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2004, réf. LSO-AM07529, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2004.

Pour le conseil d'administration

Signatures

(011163.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2004.

FINGLOBE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 62.243.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2004, réf. LSO-AM05700, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FINGLOBE S.A.

Signatures

(010714.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2004.

COMPAGNIE FINANCIERE DE L'UNION EUROPEENNE, Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 51.317.

—
En date du 29 janvier 2004, GEFCO CONSULTING, S.à r.l., R.C. B 69.580, démissionne avec effet immédiat de ses fonctions de commissaire aux comptes et, GEFCO AUDIT, S.à r.l., R.C. B 64.276, dénonce avec effet immédiat le siège social et la convention de domiciliation conclue avec la société COMPAGNIE FINANCIERE DE L'UNION EUROPEENNE, R.C. B 51.317.

Pour mention, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2004, réf. LSO-AN00203. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011100.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2004.

AS 24 LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1014 Luxembourg, 310, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 53.072.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 décembre 2003 que:

- Les mandats de Monsieur Noel Duchêne, administrateur et administrateur-délégué; et de Monsieur Adriaan Van Rooijen, administrateur, n'ont pas été renouvelés. Pleine et entière décharge leur a été accordée pour l'exercice de leur mandat.

- Monsieur Christian Howe, directeur de société, demeurant 11, rue de Wezembeek à B-3080 Tervuren, a été élu aux fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué. Son mandat prendra fin lors de la prochaine Assemblée Générale qui statuera sur l'approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2004, réf. LSO-AN00294. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011126.3/727/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2004.

SILVIA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 74.539.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision du Conseil d'Administration du 25 novembre 2003, que le siège social de la société est transféré du 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Déposé aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2004, réf. LSO-AN00298. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011131.3/727/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2004.

MAGGI CONTROLS GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 70.124.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue en date du 23 décembre 2003 que suite à la démission de l'administrateur Mademoiselle Martine Gillardin, Monsieur Manuel Lentz, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, a été coopté en fonction d'administrateur en remplacement de Mademoiselle Gillardin, démissionnaire.

Il décide encore de proposer à l'assemblée générale des actionnaires l'élection définitive de l'administrateur coopté et la décharge pleine et entière à l'administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 23 décembre 2003.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

P. Schmit

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2004, réf. LSO-AM07525. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011141.3/535/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2004.

METALFAR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 61.294.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2004, réf. LSO-AM07531, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2003.

Pour le conseil d'administration

Signature

(011166.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2004.

CEDPC S.A., COMPAGNIE EUROPEENNE DE DEVELOPPEMENT ET DE PROMOTION CULTURELS, Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 84.231.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2004, réf. LSO-AM07522, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2004.

Pour le conseil d'administration

Signatures

(011173.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2004.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 18.433.

—
Résolution circulaire du conseil d'administration de la société du 17 décembre 2003

Les soussignés:

- Monsieur Robert Reckinger,

- Monsieur Pierre Ahlborn,

- Monsieur Emile Vogt,

- Maître Jean Hoss,

- Maître Reginald Neuman,

- Monsieur Erich Wyss,

- Maître Pit Reckinger,

étant tous les administrateurs de la Société,

après avoir constaté que Monsieur Robert Reckinger a démissionné de son poste de président de la Société mais non de son poste d'administrateur,

ont décidé à l'unanimité, Maître Jean Hoss s'abstenant, de nommer Maître Jean Hoss, administrateur de la société, comme président du conseil d'administration de la Société.

Luxembourg, le 7 janvier 2004.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2004, réf. LSO-AM03415. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010246.3/550/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

NEFIDOR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 60.353.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2004, réf. LSO-AM07520, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2004.

Pour le conseil d'administration

Signatures

(011174.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2004.

HAIRSTUDIO 20, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2262 Luxembourg, 5, rue Omlor.

R. C. Luxembourg B 93.079.

Assemblée des associées tenue à Luxembourg, le 22 décembre 2003

Toutes les associées sont présentes et ont déclaré se considérer comme étant dûment convoquées pour délibérer valablement sur l'ordre du jour dont elles ont eu connaissance au préalable.

Ordre du jour:

- Nomination de Madame Gerti Golschmit-Kleindienst, maître-coiffeur demeurant à L-5447 Schwebsingen, 11a, Wäistrooss comme gérante technique en remplacement de Madame Heike Vernolde-Endries à partir du 1^{er} décembre 2003.
- Décharge à la gérante technique remplacée.
- Pouvoirs de la (des) gérantes.

Décisions

Après en avoir délibéré, les associées décident à l'unanimité:

1) Madame Gerti Golschmit-Kleindienst, maître-coiffeur demeurant à L-5447 Schwebsingen, 11a, Wäistrooss est nommée gérante technique de la société en remplacement de Madame Heike Vernolde-Endries à partir du 1^{er} décembre 2003.

2) Décharge est accordée à la gérante remplacée.

3) Dans la gestion journalière la société sera valablement engagée par les signatures conjointes de la gérante technique et de la gérante administrative.

Rita Junker	50 parts sociales
Yolande Wachter	50 parts sociales

R. Junker / Y. Wachter.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2004, réf. LSO-AM05186. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010236.3/551/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.
